BULLETIN MUNICIPAL 2016 LE MAYET-DE-MONTAGNE

Lac des Moines

Place aux Foires

Mairie

Nénuphars étang Chabrol

SOMMAIRE

Le mot du Maire page 3
Les réalisations 2015 page 4
Budget général - Taux des taxes communales page 6
Projets 2016 page 7
Assainissement page 8
Lotissement communal page 9
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal page 10
Intercommunalité page 11
S.I.V.O.M. de la Vallée du Sichon page 12
Piscine municipale Camping page 13
Les partenaires de la maison de services au public - Portage à domicile page 14
Le transport à la demande en Montagne Bourbonnaise page 15
Horaires ligne de bus Le Mayet-de-Montagne - Vichy page 16
Informations diverses : passeport - carte nationale d'identité - médecins page 17
Numéros divers page 18
Incivilités : - élagage des arbres et des haies - entretien des trottoirs page 18
- lingettes - divagation des chiens - déjections canines page 18
- brûlage des déchets verts page 18
Collecte des objets encombrants et épaves page 19
Déchetterie - horaires - Tri sélectif Conteneurs à verre page 19
Associations :
Amicale des 4 A page 20
Entente Sportive de la Montagne Bourbonnaise page 20
Amicale Laïque page 20
Les Amis de la Montagne Boourbonnaise page 21
Bibliothèque page 21
Association pour le don de sang bénévole de la Montagne Bourbonnaise page 22
Collège Jules Verne page 23
École communale Yves Duteil page 23
Les Coureurs de la Montagne Bourbonnaise page 23
Association Harmonie « Les Enfants de la Montagne page 24
Retraite Sportive de la Montagne Bourbonnaise page 24
Les Majorettes page 25
Montagne Bourbonnaise Football Club page 25
Centre Social page 26
Une année à l'E.H.P.A.D. - Résidence du Parc - page 27
Comité de Jumelage Le Mayet - Vogt page 28
Comité des Fêtes page 28
PG - CATM et veuves page 28
Le Centre de Secours page 29
Les Restos du Cœur page 29
Fédération Nationale des Accidentés de la Vie page 29
Secours Catholique page 30
Solidabroc page 30
Tennis Club de la Montagne Bourbonnaise page 30
Géocaching page 31
Centre Communal d'Action Sociale page 31
Liste des associations bénéficiant d'une subvention communale page 32
Concours des illuminations 2015 Concours des maisons fleuries 2015 page 33
Fleurissement communal page 34
L'Ambroisie page 35
Les nouveaux commerçants page 36
Cimetières page 38
Des artistes à la salle Saint-François page 39
Chapelle Saint-François page 39
Tarifs de location des salles municipales page 39
État Civil 2015 page 40
Bulletins d'inscription concours des maisons fleuries, des illuminations page 41
Ventes et locations page 41

Le mot du Maire

Vous avez entre les mains le premier bulletin municipal de ce mandat, pour vous informer au mieux du fonctionnement de notre commune.

L'actualité du monde, les situations économiques et politiques confuses de notre pays, font que le moral des Français se trouve fortement touché et cela nous interroge.

Face aux risques de violence, le trouble et l'inquiétude nous menacent .

L'espérance est en berne.

J'en suis conscient ; mais dans le monde actuel tout s'accélère.

Notre cité change.

Il devient de plus en plus difficile de faire face et de vivre de son travail même en zone rurale.

À ce jour, après un coup d'arrêt sur la construction d'habitation neuve du fait notamment, des normes imposées qui en alourdissent le coût, nous constatons une reprise des ventes immobilières grâce au retour à des tarifs en adéquation avec le coût du marché local actuel.

En parcourant les différents chapitres vous pourrez vous rendre compte des réalisations et aussi des projets qui se dessinent.

Pour nos collectivités, les fonds publics sont alloués pour des projets qui ne sont pas toujours en corrélation avec nos besoins.

Je voudrais ici remercier les associations qui ont souhaité s'exprimer dans les pages qui suivent.

C'est un tissu important pour notre vie quotidienne et je souhaite qu'à la suite de toutes leurs informations et leurs programmes, vous aussi, vous vous engagiez à leur côté pour faire vivre le Mayet.

Le Conseil Municipal travaille tous les jours pour que nous restions la locomotive de la Montagne Bourbonnaise avec tous les services de proximité pour être attractif et espérer convaincre de nouveaux résidents de venir poser leurs valises chez nous.

Le Maire,

Gilles Durantet

LES RÉALISATIONS 2015

Réfection de la cour de l'école maternelle.

Travaux au Complexe Fernand Fayet : réfection du plafond de la salle de sports.

Isolation des appartements communaux de la Résidence des Platanes en régie avec l'entreprise ISOINTER (subventionnée).

Achat d'une balayeuse d'occasion. Le balayage du centre-bourg est réalisé une fois tous les quinze jours et l'agglomération une fois par mois.

Déneigement : environ 200 heures -
4 tonnes de sel - 2 tonnes de pouzzolane.

Élagage et abattage des platanes avenue de la Libération et place aux Foires

L'abattage de ces arbres a été fait pour des raisons de sécurité (lignes électriques, propriétés adjacentes, arbres creux).
Le broyage des souches a été réalisé par l'entreprise POURCHET (Montant : 2 900 € - 48 souches).

Démolition du terrain de boules place aux Foires.

Aménagement pour les personnes à mobilité réduite.

Enrobé des trottoirs rue Roger Dégoulange. Coût d'une journée avec l'entreprise SECHAUD : 2 000 €

Agrandissement du parking de la gendarmerie (Suite à la fermeture de la brigade d'Arfeuilles - augmentation de l'effectif).

Réfection des regards avenue de la Libération, village "Magnet" et rue de Châtel.

Pose de miroirs à Mauvesin et Besson

Travaux d'élargissement sur le chemin de "Courtine" pour faciliter le croisement des véhicules.

Création de quatre plateformes de croisement avec dérasement de rochers sur la totalité du chemin, environ 100 m^3.

Busage du réseau pluvial et création de regards rue des Tulipes.

Élargissement et aménagement de la patte d'oie de la station d'épuration de Moulin Magnet.

Réfection et élargissement du chemin des Soulines. (Coût des travaux entreprise FROBERT : 2 000 €).

<u>Travaux de voirie - Programme 2015</u>
<u>pour un montant de 57 200 €</u>

Chemin de la "Croix Bâtet", de "Sennepin", des "Chers" :

- Scarification de chaussée
- Restructuration de chaussée en GNT 031/5
- Pose de revêtement tricouches

<u>Allée du cimetière</u>

- Mise en place de matériaux de 031/5
- Pose d'un revêtement monocouche
- Mise en œuvre d'enrobé à chaud

<u>Chemin de Puissardier</u>

Création de banquettes (environ 300 m^3), après réfection de la voirie en enrobé à chaud.

Création d'un chemin derrière le presbytère pour le contrôle et les travaux d'assainissement.

BUDGET GÉNÉRAL 2015

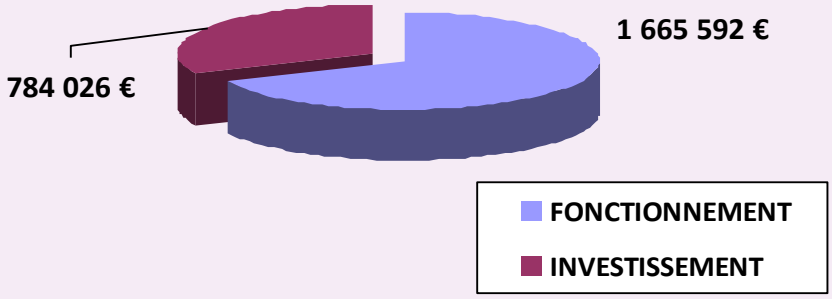

RÉALISATIONS 2015

FONTIONNEMENT

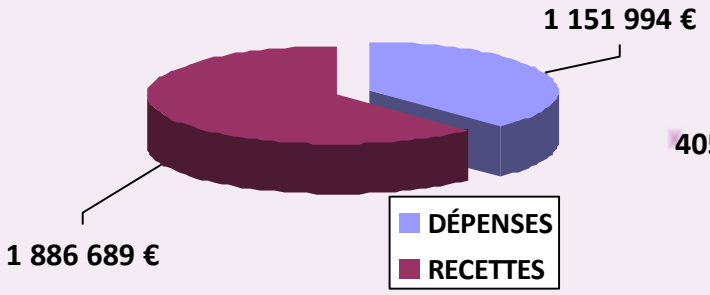

INVESTISSEMENT

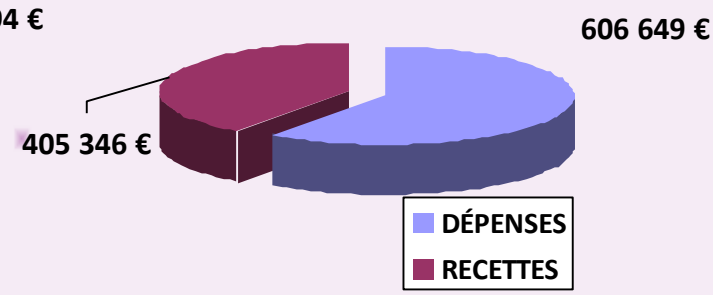

TAUX DES TAXES COMMUNALES

Les taux **communaux** d'impositions pour l'année 2015 sont maintenus, à savoir :

Taxe d'habitation :	19,87%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31,39 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	25,29 %

UNE PARTIE DES TRAVAUX EST RÉALISÉE PAR LE PERSONNEL COMMUNAL

Seize personnes travaillent à la commune.

Michel DEVAUX a fait valoir ses droits à la retraite le 1er février 2014.

Baptiste MARION a rejoint l'équipe technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (emploi d'avenir).

Stéphane FOURNIER remplace une personne malade (contrat à durée déterminée).

PROJETS 2016

- Réhabilitation de la Mairie pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (loi du 11 février 2005) et pour les économies d'énergie.
- Réfection d'un appartement au-dessus de la Poste
- Projet de réaménagement de la rue Francisque Drifford

PLAN DE CIRCULATION

SENS UNIQUE À PARTIR DU PRINTEMPS

- Voirie - Grosses réparations sur les voies suivantes :
  - ⇒ Chemins de chez Blanc, de Courtine, de Demont, de Séchaud, du Mallot
  - ⇒ les parkings du cimetière, avenue de la Libération, et de la gendarmerie.
- Borne recharge véhicules électriques mise en place rue de Vichy
- Aménagement du jardin public place aux Foires

ASSAINISSEMENT

Étude diagnostic des réseaux de collecte d'assainissement et la rédaction d'un schéma directeur.

Dans le cadre du suivi des réseaux d'assainissement collectif, l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 prescrit la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement du réseau .

Lors de la création du lotissement au lieu-dit « Buissons ». Les services de la Police de l'Eau demandaient à ce qu'un échéancier de réalisation du diagnostic du réseau collectif d'assainissement soit établi pour prévoir les travaux à réaliser en vue de réduire les eaux claires parasites.

Par délibération du 18 novembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de lancer le diagnostic du réseau d'assainissement collectif

L'étude est en cours pour vérifier l'état du réseau et les branchements (recueil des données, mesures, passages de caméras).

Les premières analyses montrent peu d'anomalies.

L'étude permettra l'élaboration d'un schéma directeur.

Station d'épuration de Moulin Magnet

LOTISSEMENT COMMUNAL

Lotissement des Buissons situé

rue de Buisson

TERRAINS VIABILISÉS à vendre.

TARIFS

Numéro Lot	Surface	Prix T.T.C
Lot 1	683 m²	22 129,30 €
Lot 2	710 m²	23 004,00 €
Lot 3	710 m²	23 004,00 €
Lot 4	710 m²	23 004,00 €
Lot 5	710 m²	23 004,00 €
Lot 6	710 m²	23 004,00 €
Lot 7	988 m²	32 011,20 €
Lot 8	1269 m²	35 269,20 €
Lot 9	1273 m²	30 589,20 €
Lot 10	1251 m²	30 394,80 €
Lot 11	1252 m²	30 542,40 €
Lot 12	1245 m²	30 488,40 €
Lot 13	1263 m²	30 582,00 €
Lot 14	1242 m²	30 218,40 €
Lot 15	729 m²	23 619,60 €
Lot 16	716 m²	23 198,40 €

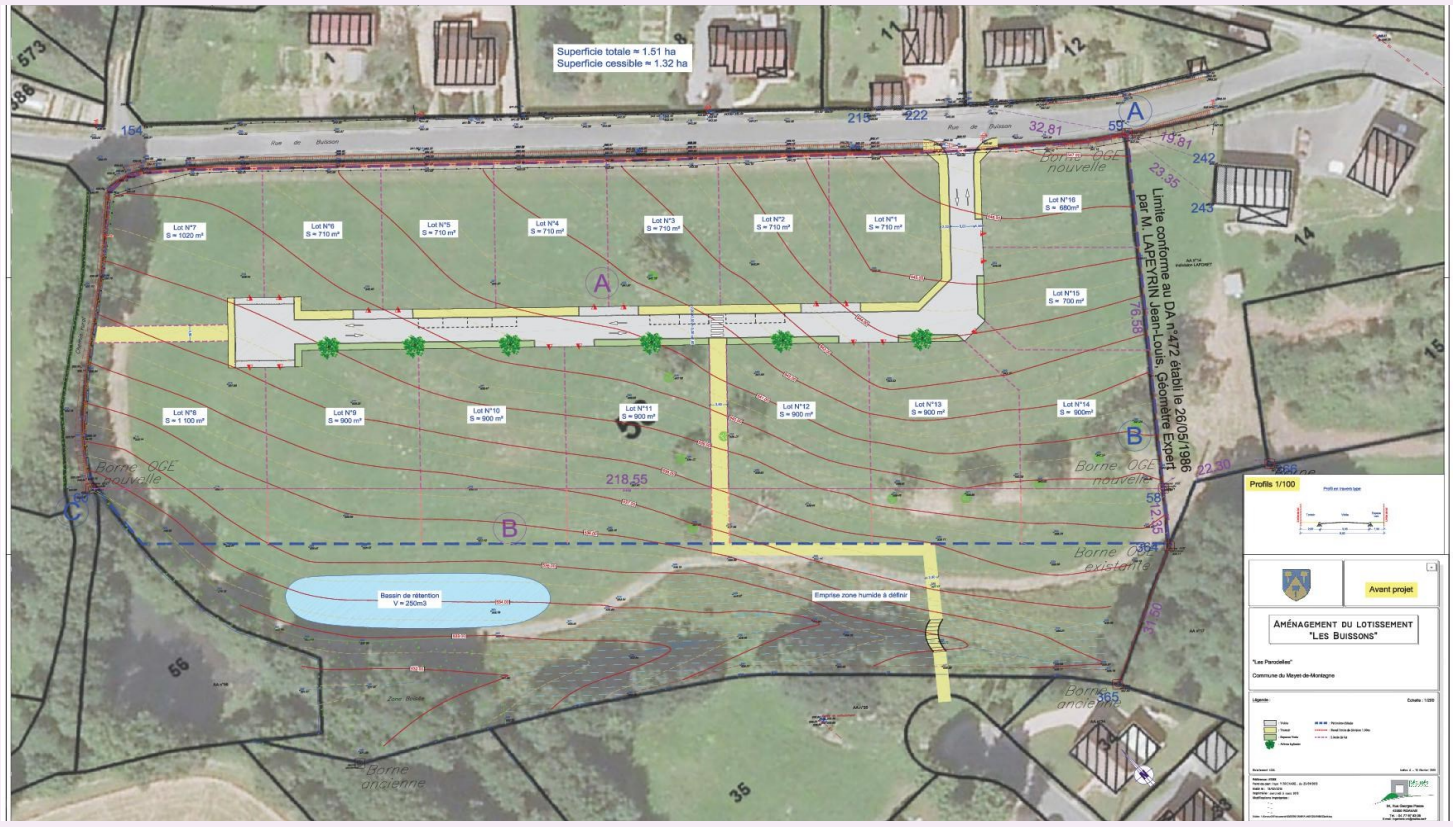

Il reste 2 lots à vendre sur le lotissement de la rue du Pré fleuri.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

(P.L.U.i.)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau intercommunal.

Depuis une délibération du conseil communautaire du 19 juin 2014, l'élaboration des documents d'urbanisme relève de la compétence de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise.

Afin d'assurer une maîtrise forte de l'urbanisme et renforcer la cohérence territoriale de la Montagne Bourbonnaise, territoire non couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du P.L.U.i. valant S.C.O.T., tel que défini à l'article L. 123-1-7 du code de l'urbanisme le 20 novembre 2014.

Ce document unique permet d'une part, de s'inscrire dans les évolutions législatives issues de la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) et d'autre part, de répondre aux enjeux d'un territoire touristique de moyenne montagne.

En outre, à compter du 31 décembre 2016, tous les territoires non couverts par un S.C.O.T. se verront appliquer la règle de la constructibilité limitée.

Les objectifs du P.L.U.i. sont les suivants :

- maîtriser l'urbanisation afin d'avoir une consommation foncière réfléchie en recherchant un équilibre entre habitat permanent, résidences secondaires, hébergements touristiques et besoins liés aux activités économiques,
- Favoriser un développement territorial équilibré entre emplois, habitats, commerces et services,
- Valoriser et préserver les ressources naturelles et paysagères propres à la Montagne Bourbonnaise,
- Prendre en compte les enjeux liés au développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'ai,
- Construire une politique de déplacements liés aux spécificités du territoire de montagne et répondant à la diversité des besoins de déplacements tant résidentiels que touristiques,
- Renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment à travers le dynamisme des filières agricoles, forestières, commerciales et artisanales et à travers le développement des réseaux de communications numériques,
- Assurer le confortement , la consolidation, la diversification et le développement touristique et engager une réflexion sur une répartition équilibrée des équipements de loisirs sur l'ensemble du territoire,
- S'inscrire dans une dynamique de coopération et de complémentarité avec les communautés d'agglomération de Vichy et de Roanne.

Pendant toute l'élaboration du P.L.U.i., une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée en application de l'article L. 300-2 du code l'urbanisme.

Cette concertation qui suppose une information et un échange contradictoire fera l'objet d'un bilan présenté en conseil communautaire.

INTERCOMMUNALITÉ

Je voudrais revenir sur des sujets très importants pour nous qui vont rythmer notre quotidien dans les années à venir.

Nous sommes dans une période charnière de la vie publique : nous voilà dans la grande région Auvergne Rhône Alpes.

Sur le papier, que pouvons-nous espérer de plus ?

Il est préférable que notre zone économiquement pauvre s'allie avec la région Rhône Alpes très forte et bien structurée.

Bien sûr, nous semblons loin et notre représentation dans cette grande assemblée est plutôt modeste, mais j'ose espérer que dans quelques années, nous recueillerons les fruits de cette union.

Pour ce qui est du nouveau découpage intercommunal, il est d'un contexte différent.

Lors de la constitution de la Commission Départemental de Coopération Intercommunale en 2014, j'ai décidé de m'engager comme représentant des communes rurales.

Ayant été retenu, je siège donc à cette assemblée qui se réunit régulièrement sous la présidence de Monsieur le Préfet.

Ainsi, j'ai pu assister à l'évolution des cartes présentées par les élus et surtout par le Représentant de l'État.

Nous venons d'être rattachés au canton de Lapalisse. Ce serait logique de nous réunir.

Le choix du rattachement à Vichy était plutôt lié à notre bassin de vie.

Un grand nombre de personnes font le trajet journalier pour le travail et inversement.

Nombre d'enseignants ou personnel de service montent au Mayet pour leurs activités.

Au départ, une partie des élus du bassin vichyssois étaient plutôt tournés pour un rapprochement avec la plaine de la Limagne et la métropole clermontoise.

Or, nous appartenons à un petit établissement public de coopération intercommunal de 6500 habitants sans grand endettement et des atouts tels que l'appellation zone verte.

L'idée faisant son chemin, après concertation, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier a voté notre adhésion à une large majorité.

De notre côté, après de longues discussions, la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise (C.C.M.B.) a accepté, ainsi que notre commune, ce regroupement.

Les élus ne sont pas opposés à cette fusion, mais ils auraient souhaité qu'on se donne un peu plus de temps pour affiner ce projet et intégrer ce territoire à l'horizon 2019, fin du mandat actuel, en ayant une vision plus large sur le fonctionnement futur.

Par conséquent, au 1er janvier 2017, la C.C.M.B. va disparaître et nous serons intégrés à la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier avec une représentation très modeste d'un élu par commune de la C.C.M.B.

Nous devons nous conformer aux compétences du nouvel E.P.C.I. :

- Ajustement de la fiscalité (sur 5 ans) si les bases ne bougent pas ; les ajustements seront très faibles pour nous.

- Transfert des compétences assainissement, S.D.I.S., etc...

- Perte du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales perçu par la C.C.M.B et les communes.

- Nous pourrons prétendre au fonds de concours des équipements des communes, une aide directe annuelle.

- Ordures ménagères : pas de changement S.I.C.T.O.M. Sud Allier.

Nous aurons également des options à choisir en temps voulu.

Bien sûr, nous allons perdre certaines dotations, mais nous aurons aussi des dépenses qui seront transférées.

À ce jour, il reste des points importants à finaliser.

Un autre rapprochement est à l'étude pour lequel je souhaite vous dire également deux mots, celui du Syndicat Mixte des Monts de le Madeleine avec le syndicat mixte de gestion du Parc Livradois-Forez.

Nos voisins de la Côte Roannaise sont plus en avance sur ce sujet, mais il semble très intéressant pour nous d'intégrer un jour prochain ce parc. Ce qui serait une bonne image pour notre territoire.

Les 160 communes qui seraient alors rassemblées sont toutes semblables et ont la même problématique de fonctionnement en zone rurale, elles auraient un certain poids auprès des décideurs de la Région.

Quant aux contraintes, vu que notre territoire est déjà dans Natura 2000, elles seront minimes eu égard aux retombées possibles.

Le Maire

LE SIVOM DE LA VALLÉE DU SICHON

Le SIVOM en quelques chiffres :

Il regroupe 16 communes (Abrest, Arronnes, Bellerive-sur-Allier, Busset, La Chabanne, La Chapelle, La Guillermie, Cusset, Ferrières-sur-Sichon, Hauterive, Laprugne, Mariol, Le Mayet-de-Montagne, Molles, Nizerolles et le Vernet).

Il distribue l'eau à 11 092 abonnés (pour une population desservie de 22 040 habitants) via 635 kms de réseau et 38 cuves de stockage.

En 2014, la production d'eau était de 1 728 419 m^3, achetés à des collectivités voisines, pour 1 252 325 m^3 facturés.

La distribution d'eau potable au Mayet :

Le S.I.V.O.M. distribue l'eau à 947 abonnés du Mayet via 53,2 kms de canalisation (soit 18 compteurs par km).

La commune peut disposer de plusieurs ressources :

- les captages du bois du Mallot (79 375 m^3 en 2014)
- les captages du Montoncel via Ferrière (27 575 m^3 en 2014).

Ces deux ressources sont distribuées à partir du réservoir de Fumouse (300 m^3).

Au total 106 950 m^3 sont donc nécessaires pour assurer l'alimentation en eau des foyers de la commune.

D'importants investissements ces dernières années :

L'intégration de quatre communes (La Chabanne, La Guillermie, Laprugne et Le Mayet-de-Montagne) depuis le 1er janvier 2003, a nécessité des travaux de mise à niveau des réseaux et réservoirs sans précédents.

Entre 2002 et 2010, 58,75 kms de canalisations ont été renouvelés ainsi que 1120 branchements. Dix nouveaux réservoirs ont vu le jour et cinq autres ont été réhabilités pour un montant de 5 143 000 € H.T.

Sur la commune du Mayet, les programmes de travaux (2013, 2014) d'un montant respectif de 196 940 H.T. et de 190 000 € H.T. ont concerné l'avenue du Lac (950 ml de fonte de 100 mm et la reprise de 35 branchements°, la route de Vichy et le chemin de Buisson (pour 710 ml de fonte 100 mm et la reprise de 45 branchements), soit au total la pose de 1 660 ml de canalisation et la réfection de 80 branchements.

L'année 2015 a vu la mise en service d'une toute nouvelle station de reminéralisation des eaux pour un montant de 374 000 € H.T.

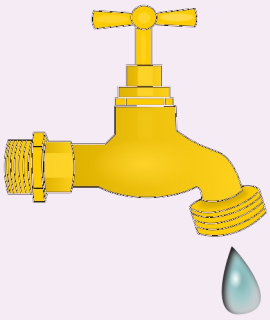

Travaux à venir :

Soucieux de maintenir son patrimoine en bon état pour les générations futures, d'autres efforts d'investissements seront nécessaires.

Aussi en 2016 les membres du comité syndical ont décidé :

- des travaux de renouvellement de la canalisation rue Francisque Drifford pour un montant estimatif de 150 000 € H.T.
- de mettre en conformité et réhabilité sept captages des bois du Mallot pour un montant estimatif de 270 000 € H.T.

Nous appelons votre vigilance quant à des contrats d'assurance proposés par des sociétés privées pour des fuites après compteurs qui n'engagent en rien le SIVOM Vallée du Sichon.

Adresse postale : 8, route de Mariol - BP 04 - 03270 BUSSET - Email : sivom.sichon@wanadoo.fr
Tél : 04 70 59 45 67 - Fax : 04 70 59 26 85 - Site internet : http://perso.wanadoo.fr/sivom.sichon

PISCINE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture

	LUNDI	M ARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Du 28 MAI au 1er juillet 2016	Établissements scolaires Associations sportives 8 h 50 à 12 h 00 14 h 15 à 16 h 45		Ouvert au public 14 h 00 à 18 h 00	Établissements scolaires Associations sportives 8 h 50 à 12 h 00 14 h 15 à 16 h 45		Ouvert au public 14 h 00 à 18 h 00	
Du 2 JUILLET au 31 AOÛT 2016			13 h 30 à 19 h 00				10 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 19 h 00

FRÉQUENTATION DE LA PISCINE EN 2015

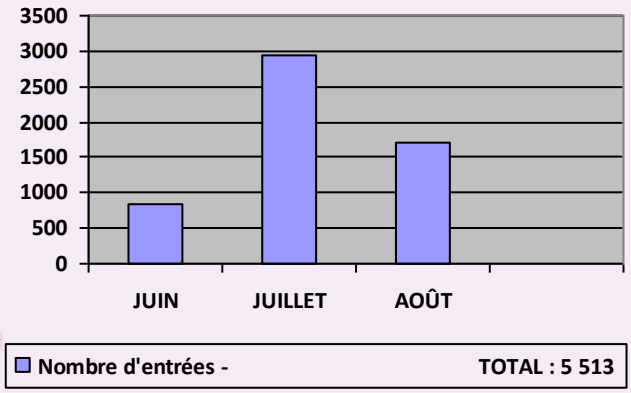

CAMPING

Le camping ouvrira le samedi 12 mars 2016.

Le lavage des toits des chalets du camping et des bâtiments sanitaires au nettoyeur à haute pression a été réalisé par le

personnel du service technique.

La réfection des façades d'un des chalets en fibres

de bois canexel a été effectué pour un coût d'environ 2 000 €.

Au fur et à mesure, les autres chalets seront également rénovés.

Les partenaires de la
la Maison de services au public
de la Montagne Bourbonnaise

CARSAT Auvergne

Informations et conseils personnalisés pour préparer sa retraite : relevé de carrière, constitution et suivi du dossier, droits, démarches, estimation de la future retraite, âge de départ et conditions de poursuite d'activité, retraite de réversion…

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Fermé vendredi après-midi.

CPAM de l'Allier

Accompagnement dans les démarches d'accès aux droits, à la prévention, aux soins et aux remboursements (maladie, maternité, invalidité…)

Mardi et jeudi de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30.

Pôle Emploi Cusset

Accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi.

Les 1er et 3ème mercredis du mois selon Rendez-vous
Accès libre aux personnes n'ayant pas rendez-vous entre 11h00 et 12h00

MSA Auvergne

La MSA Auvergne verse à ses ressortissants des prestations santé, famille (logement, enfance, handicap, précarité), retraite (droit personnel, droit de réversion, allocation solidarité), des prestations extra légales (versées dans le cadre de l'action sanitaire et sociale).

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
Fermé vendredi après-midi.

Mission Locale Espace Jeunes

Accueil et accompagnement des moins de 26 ans dans les domaines de l'emploi, la formation, l'insertion sociale et professionnelle…

Le 3ème jeudi après-midi de chaque mois (sur RDV)

Caisse d'Allocations familiale (CAF)

Pour s'informer sur les aides, connaître vos droits, savoir où en est votre dossier.

En relation directe avec un référent de la CAF par téléphone.

Centre Médico-psychologique adultes et enfants

Médecins, orthophoniste, infirmières…

Uniquement sur rendez-vous

Services de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier (SSTI03)

Visites médicales du travail pour les salariés.

Sur convocation des services

Les horaires des permanences étant susceptibles d'évoluer en cours d'année n'hésitez pas à nous contacter avant de vous déplacer.

Maison de services au public
26 rue Roger Dégoulange
03250 LE MAYET DE MONTAGNE
04 70 59 36 67
Com.com@wanadoo.fr

Service de portage de repas à domicile

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise assure un service de portage de repas à domicile.
Les repas préparés par la Société Sogirest sont ensuite distribués aux bénéficiaires par le Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise avec un véhicule frigorifique.

Les repas sont composés :
- pour le midi : d'une entrée/d'une viande ou poisson/d'un légume ou un féculent /d'un fromage et d'un dessert
- pour le soir : choix entre un potage ou une tranche de jambon

Les menus sont équilibrés et très variés, il existe au moins 3 choix possibles par catégorie d'aliments (chaque jour choix entre plusieurs entrées, plusieurs viandes, desserts …)
Possibilités de menus sans sel ou adaptés aux personnes diabétiques.

Au 1er janvier 2016 le tarif du service est de 7,39 euros par jour.

Ce service s'adresse à tous les habitants de la Communauté de Communes, sans conditions d'âge ou de ressources.

Pour vous inscrire ou en savoir plus veuillez contacter la Communauté de Communes au 04 70 59 36 67

Le transport à la demande en Montagne Bourbonnaise

Afin de renforcer l'offre de mobilité en milieu rural, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise vous propose un mode de transport qui vous conduit 3 fois par semaine de votre domicile au Mayet de Montagne.

Le service de transport à la demande, qu'est ce que c'est ?
Avec le transport à la demande, chaque habitant de la Montagne Bourbonnaise peut être transporté **trois fois par semaine de son domicile au Mayet de Montagne** ou vice-versa.
A partir du Mayet de Montagne, **la ligne régulière d'autocars F en correspondance permet de rejoindre l'agglomération de Vichy.**

Les jours, les horaires et les points d'arrêts d'arrivée et de départ au Mayet de Montagne sont prédéfinis. Le transporteur vient vous chercher à l'adresse de votre choix et organise son circuit en fonction des réservations.

Se déplacer en Montagne Bourbonnaise avec le service de transport à la demande, c'est facile.
Pour vous renseigner ou pour réserver votre déplacement, appelez au :

Information voyageur **0800 800 966**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La réservation est obligatoire au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h00 du lundi au vendredi et avant 12h00 le samedi (le samedi pour un trajet le lundi suivant).

Un opérateur vous renseignera, enregistrera votre réservation et vous communiquera l'heure de départ de votre domicile.
Le jour de votre déplacement, soyez prêt au lieu et à l'heure convenus. Un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé.

Tarifs :

Vous réglerez votre voyage auprès du conducteur : **2€** le trajet quelle que soit la distance parcourue et le secteur.

Les jeunes de moins de 18 ans et les étudiants peuvent bénéficier du tarif réduit de 1€ sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte d'étudiant.

Les apprentis, les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires de minima sociaux ont également droit au tarif réduit sur présentation d'une carte éditée à la demande de l'usager par le Service Transports du Conseil Départemental.

(contact au : 04 70 34 14 00)

Secteur du Mayet-de-Montagne

TAD

Service organisé par la Communauté de communes de la Montagne bourbonnaise

Pôles d'Excellence Rurale

Communes du secteur

- Arfeuilles
- Arronnes
- Châtel-Montagne
- Châtelus
- Ferrières-sur-Sichon
- La Chabanne
- La Chapelle
- La Guillermie
- Laprugne
- Lavoine
- Le Mayet de-Montagne
- Molles
- Nizerolles
- Saint-Clément
- Saint-Nicolas des-Biefs

Vous habitez l'une de ces communes, vous pouvez utiliser le transport à la demande pour vous rendre au Mayet-de-Montagne.
C'est facile appelez le :

Information voyageur **0 800 800 966**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La réservation est obligatoire au plus tard la veille du déplacement avant 17h00 (les jours ouvrés).

Le lundi

Arrivée au Mayet-de-Montagne

	1er horaire	2e horaire	3e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	07:50*	09:00	12:50	*Avec la ligne F à destination de Vichy

Départ du Mayet-de-Montagne

	1er horaire	2e horaire	3e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	11:30	13:05*	18:25*	*Avec la ligne F en provenance de Vichy

Le mercredi

Arrivée au Mayet-de-Montagne

	1er horaire	2e horaire	3e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	07:50*	09:00	13:30*	*Avec la ligne F à destination de Vichy

Départ du Mayet-de-Montagne

	1er horaire	2e horaire	3e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	11:30	13:30 (1)	18:25*	(1) Avec la ligne F en provenance de Vichy (période scolaire uniquement) *Avec la ligne F en provenance de Vichy

Le samedi (sauf Arpheuilles et Châtelus)

Arrivée au Mayet-de-Montagne

	1er horaire	2e horaire	3e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	07:50*	09:00	12:50*	*Avec la ligne F à destination de Vichy

Départ du Mayet-de-Montagne

	1er horaire	2e horaire	3e horaire	Correspondances possibles
Arrêt Centre : Office de Tourisme - Rue Roger Decoulange - Panneau Trans'Allier	11:30	13:05*	18:25*	*Avec la ligne F en provenance de Vichy

*les horaires des lieux de dépose avec correspondance sont à respecter. Horaires susceptibles de modifications au cours de l'année.

HORAIRES LIGNES DE BUS

ligne F — Le Mayet-de-Montagne → Vichy

Jours de circulation		L	MMeJVS	LMMeJV	S	LMMeJV	S	S	Me	Me	V	MeS	V	S	LMJV	LMMeJV
Période scolaire		oui	oui	oui	oui		oui		oui		oui	oui	oui	oui	oui	
Vacances scolaires					oui	oui		oui		oui		oui		oui		oui
Renvois		1	2		✆			✆		✆		✆		✆		
Laprugne	Mairie											12:40				
St-Priest-la-Prugne	Le Moulin											12:50				
Lavoine	Bourg											13:00				
Ferrières-sur-Sichon	Place											13:10				
	Cheval Rigond											13:15				
	La Corre											13:20				
Arronnes	École											13:30				
Châtel-Montagne	Ecole abribus				07:45				13:29	13:29						
Le Mayet-de-Montagne	Collège Jules Verne *										13:25		16:05		17:00	
	Rue Chabrol			07:57	07:57		12:57		13:35	13:35	13:27		16:07		17:08	
	Office Tourisme	**06:45**	**06:55**	**08:05**	**08:00**	**08:05**	**13:00**	**13:00**	**13:38**	**13:38**	**13:30**		**16:10**	**16:15**	**17:10**	**16:35**
	Le Cluzel			08:08			13:06		13:44		13:36				17:13	
La Chapelle	Le Pouthier	06:51	07:01	08:10	08:10	08:12	13:10	13:10	13:48	13:48	13:40			16:25	17:15	16:45
	Les Eaux Blanches											13:32				
	Le Gué Chervais											13:35				
Molles	Les Grands Nauds	06:55	07:05	08:13	08:15	08:15	13:15	13:15	13:53	13:53	13:45			16:30	17:18	16:50
	Le Relais Fleuri			08:15	08:18	08:17	13:18	13:18	13:56	13:56	13:48			16:33	17:20	16:52
	Les Chervins abribus	07:00	07:10	08:17	08:19	08:20	13:19	13:19	13:57	13:57	13:49			16:34	17:22	16:54
	Les Vaux	07:03	07:13	08:20	08:23	08:23	13:23	13:23	14:01	14:01	13:53			16:38	17:25	16:57
Cusset	Chez Laire			08:22	08:25	08:25	13:25	13:25	14:03	14:03	13:55			16:40	17:27	17:00
	Le Casino			08:27	08:30	08:30	13:30	13:30	14:08	14:08	14:00			16:45	17:32	17:05
	Les Grivats											13:40				
	Cours Arloing	07:15	07:25	08:31	08:34	08:35	13:34	13:34	14:12	14:12	14:04	13:45	16:35	16:49	17:36	17:09
	A. Londres av. Vichy						13:37	13:37	14:15	14:15	14:07		16:38	16:52	17:41	
	République Poste											13:46				
	Collège C. Weyer		07:30													
	Lycée Valery Larbaud	07:26	07:36	08:35												
	Lycée A. Londres	07:30	07:40	08:40												
Vichy	**Gare routière**			**08:45**		**08:45**	**13:44**		**14:22**		**14:14**		**16:45**		**17:45**	**17:22**
	Arrêt SNCF Mobival				**08:44**			**13:44**		**14:22**		**13:50**		**16:59**		
Train à destination de Paris SNCF				*09:05*	*09:05*	*09:05*	*14:05*	*14:05*				*14:05*	*17:01*		*18:05*	*18:05*

ligne F — Vichy → Le Mayet-de-Montagne

Jours de circulation		L	LMMeJV	LMMeJV	S	S	L	Me	LMJV	LMJV	Me	LMJV	S	MeS
Période scolaire		oui	oui		oui		oui	oui	oui	oui	oui		oui	oui
Vacances scolaires				oui		oui	oui				oui	oui	oui	oui
Renvois		1				✆	✆						✆	✆
Train en provenance de Paris SNCF					*11:55*	*11:55*	*11:55*	*11:55*	*15:55*	*16:55*	*16:55*	*16:55*	*16:55*	*16:55*
Vichy	**Arrêt SNCF Mobival**					**12:10**	**12:10**						**17:30**	**17:30**
	Gare routière	**07:35**			**12:10**			**12:25**	**16:15**	**17:10**	**17:30**	**17:30**		
Cusset	A. Londres av. Vichy	07:40							16:20		17:35	17:35		
	Lycée Valery Larbaud				12:16			12:31		17:16				
	Lycée A. Londres		7:20	7:20	12:18			12:33		17:18				
	Collège C. Weyer									17:26				
	République Poste													17:35
	Général Raynal	07:45	7:25	7:25	12:25	12:20	12:20	12:40	16:25	17:30	17:40	17:40	17:40	17:36
	Les Grivats													17:40
	Le Casino		7:30	7:30	12:30	12:24	12:24	12:45	16:30		17:45	17:45	17:44	
	Chez Laire		7:35	7:35	12:35	12:29	12:29	12:50	16:35		17:50	17:50	17:49	
Molles	Les Vaux		7:37	7:37	12:37	12:31	12:31	12:52	16:37	17:42	17:52	17:52	17:51	
	Les Chervins abribus		7:40	7:40	12:41	12:35	12:35	12:56	16:41	17:46	17:56	17:56	17:55	
	Le Relais Fleuri		7:41	7:41	12:42	12:36	12:36	12:57	16:42		17:57	17:57	17:56	
	Les Grands Nauds		7:44	7:44	12:45	12:39	12:39	13:00	16:45	17:50	18:00	18:00	17:59	
La Chapelle	Le Gué Chervais													17:45
	Le Pouthier		7:48	7:48	12:50	12:44	12:44	13:05	16:50	17:55	18:05	18:05	18:04	
	Les Eaux Blanches													17:48
Le Mayet-de-Montagne	Le Cluzel		7:50	7:50	12:54			13:09	16:54					
	Collège Jules Verne *	08:10	7:55						17:00					
	Rue Chabrol	08:14	7:57	8:00	12:57			13:17	17:08	18:07	18:17	18:17		
	Office Tourisme		**8:05**	**8:05**	**13:00**	**12:54**	**12:54**	**13:19**	**17:10**	**18:09**	**18:19**	**18:19**	**18:14**	
Châtel-Montagne	Ecole abribus							13:29			18:39		18:26	
Arronnes	École													17:50
Ferrières-sur-Sichon	La Corre													18:00
	Cheval Rigond													18:05
	Place													18:10
Lavoine	Bourg													18:20
St-Priest-la-Prugne	Le Moulin													18:30
Laprugne	Mairie													18:40

1 Fonctionne le jour de rentrée des internes

* Desserte uniquement pour les élèves de l'établissement

INFORMATIONS DIVERSES

PASSEPORT

Pièces à fournir :

☐ Une copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance en original (demandé à la mairie de naissance) daté de moins de trois mois, **si la carte nationale d'identité ou le passeport est périmé depuis plus de cinq ans**
☐ 1 photo d'identité récente de format de 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur
☐ Preuve de la nationalité française (carte nationale d'identité, par exemple)
☐ 86 € pour un majeur, **ou** 42 € pour un mineur de 15 ans et plus, **ou** 17 € pour un mineur de moins de 15 ans **en timbres fiscaux**
☐ Un justificatif récent du domicile en original (factures d'électricité, de téléphone, certificat d'imposition, etc…)
☐ Livret de famille
☐ Jugement de divorce ou déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, ou jugement de tutelle, ou ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
☐ Ancien passeport ou déclaration de perte ou de vol
☐ Si divorce, jugement lorsque l'intéressé(e) souhaite conserver le nom d'usage
☐ Une pièce d'identité pour le représentant légal d'un mineur
☐ La personne concernée doit venir pour signer l'imprimé et pour les empreintes
☐ Date et lieu de naissance des parents

Les demandes et les retraits de passeport biométrique peuvent être effectués uniquement aux plages horaires suivantes :

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
16 h 00 à 18 h 00 **sur rendez-vous**	**9 h 00 à 12 h 00** **sur rendez-vous**	**9 h 00 à 12 h 00** **et de** **14 h 00 à 16 h 30** **sur rendez-vous**

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir :

☐ Une copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance en original (demandée à la mairie de naissance) daté de moins de trois mois, **si la carte nationale d'identité ou le passeport est périmé depuis plus de cinq ans**
☐ 2 photos d'identité identiques récentes de format de 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur
☐ Preuve de la nationalité française (carte nationale d'identité, par exemple)
☐ Un justificatif récent du domicile en original (factures d'électricité, de téléphone, certificat d'imposition, etc…)
☐ Livret de famille
☐ Jugement de divorce ou déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, ou jugement de tutelle, ou ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale
☐ Ancienne carte nationale d'identité ou déclaration de perte ou de vol
☐ Si divorce, jugement lorsque l'intéressé(e) souhaite conserver le nom d'usage
☐ Une pièce d'identité pour le représentant légal d'un mineur
☐ La personne concernée doit venir pour signer l'imprimé et pour les empreintes.

NOS MEDECINS :

◊ Docteurs Elodie ARNAUD
◊ Marie-Pierre DELCHET
◊ Vincent KISSEL
Tél. : 04 70 59 75 25
22 avenue de la Libération

◊ Docteur Philippe MAZIERES
Tél. : 04 70 59 70 78
35 rue de Ferrières

Pour obtenir le médecin d'astreinte de votre secteur les nuits, dimanches et jours fériés, vous devez composer le **04-70-48-57-87**.

NUMÉROS DIVERS

Centre Social	24 rue Roger Dégoulange	04-70-59-71-42
C.T.E.R.	12 avenue Joseph Monat	04-70-59-75-10
C.C.M.B. - Maison des services	26 rue Roger Dégoulange	04-70-59-36-67
Collège Jules Verne	22 avenue Joseph Monat	04-70-59-71-06
École maternelle Y. Duteil	37 place aux Foires	04-70-59-32-31
École primaire Yves Duteil	20 avenue du Lac	04-70-59-71-14
L.E.A.F.P. Claude Mercier	23 rue de Lapalisse	04-70-59-70-88
Gendarmerie	16 rue de Ferrières	04-70-59-70-36
Mairie	14 place de l'Église	04-70-59-70-52
Office de tourisme	1 rue Roger Dégoulange	04-70-59-38-40
Pharmacie GOIN Françoise	18 rue de Ferrières	04-70-59-70-07
Pharmacie MEYNIAL Denis	50 rue Francisque Drifford	04-70-59-70-20
Piscine municipale	chemin de Fumouse	04-70-41-06-33
La Poste	5 rue Francisque Drifford	04-70-59-76-65
Résidence du Parc - E.H.P.A.D.	5 avenue Chabrol	04-70-59-30-01
S.M.A.T	1 rue Roger Dégoulange	04-70-59-39-00
Trésor Public	5 rue Francisque Drifford	04-70-59-71-05

SAMU

POLICE
GENDARMERIE

INCIVILITÉS

Élagage des arbres et des haies le long de la voirie communale

Il s'agit d'un acte de civisme. Il est de la responsabilité des propriétaires de procéder à l'élagage des arbres le long de leurs propriétés ; leur responsabilité peut être engagée.

Extrait l'arrêté municipal du 22 février 2005 :

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant autant que possible pour permettre le passage des piétons.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations, soit d'autres matériaux susceptibles de prévenir les glissades.

Lingettes : **à ne pas jeter dans les toilettes** pour le bon fonctionnement du réseau d'assainissement. Il y a eu une casse à la station d'épuration à cause de ceci.

Divagation des chiens. (Elle est formellement interdite)

Vu l'arrêté préfectoral n° 2448/00 du 15 juin 2000 relatif à la divagation des chiens, les frais de capture, fourrière, d'identification de l'animal seront à la charge du propriétaire.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Déjections canines.

Appel au civisme. C'est un véritable fléau. Certains propriétaires de chiens utilisent les lieux publiques (zone de loisirs, impasses, rues, places, parking).

Ils sont passables d'une amende de 30 €.

Brûlage des déchets verts :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2008 portant réglementation en vue de prévenir les incendies de forêts dans le département de l'Allier, le brûlage des déchets verts issus principalement de bois provenant des débroussaillages, tailles de haies, arbres et arbustes et de verdure issue de la tonte des pelouses et fleurs, est interdit pour les particuliers.

Ces derniers doivent utiliser les moyens mis à leur disposition pour éliminer ce type de déchets (transport à la déchetterie).

COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET ÉPAVES

La **collecte des objets encombrants** (vieilles machines à laver, cuisinières, réfrigérateurs) aura lieu au "porte à porte" sur la commune du Mayet-de-Montagne

le **Jeudi 30 juin 2016.**

Le ramassage des **épaves automobiles** est prévu le même jour**,**

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en Mairie avant le lundi 20 juin dernier délai ; pour les épaves automobiles se munir de la carte grise , du certificat de situation (non gage) à demander sur le site de la préfecture, et d'une pièce d'identité.

HORAIRES DÉCHETTERIE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ÉTÉ	MATIN	Fermée	9 h - 12	9 h - 12	Fermée	9 h - 12	9 h - 12
	APRÈS-MIDI	Fermée	14 h - 18 h	14 h - 18 h	Fermée	14 h - 18 h	14 h - 17 h
HIVER	MATIN	Fermée	8 h 30 - 12	8 h 30 - 12	Fermée	8 h 30 - 12	8 h 30 - 12
	APRÈS-MIDI	Fermée	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	Fermée	13 h 30 - 17 h	

DIFFÉRENTS LIEUX DU TRI SÉLECTIF

- Avenue Joseph Monat
- Parking place de l'Église, en dessous de la chapelle Saint-François
- Parking situé avenue du Lac, à côté de l'école Yves Duteil

EMMAÜS 63 :

Le container placé sur le parking de l'école Yves Duteil collecte les vêtements en bon état.
À déposer dans des sacs fermés de 40 litres.

DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS POUR CONTENEURS À VERRE ONT ÉTÉ CRÉÉS :

Camping

Parking La Queue du Lac

La Couarle

AIDES A DOMICILE

AIDES SOIGANTES

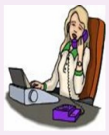
ADMINISTRATIF

ANIMATION

AMICALE DES 4 A

L'Amicale des 4A a été fondée en 2003.

Lors de sa création, elle a été ainsi dénommée car les membres la composant sont issus des services Aides à domicile, Aides-soignantes, Administratif et Animation du Centre Social de la Montagne Bourbonnaise.

Notre Amicale organise tous les ans un repas dansant, un loto, un voyage et un arbre de Noël.

En fin d'année, un goûter réunit les enfants des adhérentes, leur famille et le Père Noël.

Pour la plus grande joie de ces chérubins, le bonhomme de rouge leur remet friandises et cadeaux. Pour 2016, nos projets sont les suivants :

- Loto le 14 février 2016 au Mayet-de-Montagne,
- Repas dansant le 9 avril 2016 au complexe Fernand Fayet au Mayet-de-Montagne,
- Voyage selon date à définir,
- Arbre de Noël.

Si vous ne connaissez pas encore les 4A, n'hésitez pas à venir nous rejoindre le 9 avril 2016.

Le Bureau

AMICALE DES 4A – CENTRE SOCIAL, Rue Roger Dégoulange,
03250 LE MAYET-DE-MONTAGNE

ENTENTE SPORTIVE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Au cours de la saison 2014/2015 le club a connu d'assez bons résultats avec les huit équipes présentées en championnat de l'Allier, dont une équipe Féminine senior.

125 licences signées dont 28 pour les dirigeants ou dirigeantes.

Les terrains de foot du Mayet sont utilisés pour les entrainements et les matches des groupes 18 ans (U18) et Débutants (U9), la salle de La Boulaire est fréquentée par tous les groupes au cours de l'hiver.

L'équipe U18 joue en championnat de deuxième division. Le groupe des débutants dispute deux tournois ou plateaux au Mayet et d'autres autour de Vichy.

En juin 2014, nous avons fêté le dixième anniversaire de l'équipe Féminine Senior, en organisant un tournoi interne avec nos équipes.

L'Ecole de Foot est labellisée par la Fédération Française de Football pour la neuvième année consécutive, Fabien CORRE en est le coordonnateur.

Elle concerne les plus jeunes joueurs ou joueuse nés(es) entre 2005 et 2010.

C'est un honneur pour les dirigeants qui se donnent sans compter pour faire pratiquer le foot par les jeunes garçons ou filles.

Les principaux membres du bureau sont:

Gilles Affaire	Président
Elodie Mélinand	Trésorière
J Claude Décabane	Secrétaire

Il est étoffé de deux adjoints et de sept Vices-Présidents

Pour inscrire vos enfants, filles et garçons âgés de 6 à 18 ans contactez :

Gilles Affaire	04 70 41 89 82
J Claude Décabane	04 70 59 39 11

AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque, association créée en 1932, continue son bonhomme de chemin militant de l'Education populaire et sportive. Elle a d'ailleurs le double agrément « Sports » et « Education populaire » du Ministère tuteur.

La rentrée 2015 s'est effectuée dans la continuité de la saison précédente. L'objectif principal de nos groupes est de permettre, grâce à un encadrement de qualité, à tous de progresser et de s'épanouir dans la pratique de son activité

La réouverture de nos locaux aux établissements scolaires est accompagnée d'un engagement de la municipalité pour le nettoyage de la Salle Rougeron –Darson.

Nous continuerons de faire appel à une entreprise spécialisée pour un grand nettoyage malgré un coût ponctionnant notre budget déjà fragile.

L'Amicale Laïque regrette vivement d'avoir dû interrompre depuis quelques années ses animations culturelles et scientifiques : appel est lancé dans ce bulletin aux bonnes volontés bénévoles, dirigeantes qui souhaiteraient nous rejoindre.

ACTIVITES SPORTIVES
Année Scolaire-Saison 2015/2016.

a) **JUDO** Encadrement : Pierre LAFAURE. Ce nouveau professeur, jeune issu du club de Cusset dynamise ce groupe dont l'effectif est encore trop faible, le samedi matin.

b) **ESCALADE** : toujours la section la plus importante de notre association, son dynamisme n'est plus à démontrer dans l'animation et l'équipement de notre territoire autour de Jérôme BERNIER

c) **GYM-ADULTES et Séniores** 2 groupes mardi et mercredi en fonction de l'âge. Encadrement : Nicole MOUGNARD.

d) **TENNIS DE TABLE** : Responsable et encadrement : Jean-Claude DECABANE (tél. : 04.70.59.39.11). La presse locale relaie les résultats de nos équipes jeunes et moins jeunes.

Christian Fournier, président,04.70.59.73.20.
Simone Romanet, secrétaire, 04.70.59.72.45.
Autres membres: Claude Rome (trésorier), Christel Sigot.

L'Amicale Laïque remercie la Municipalité pour son soutien.

LES AMIS DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE : LA ROUTE CONTINUE

Après quelques doutes logiques et nécessaires, sur le bien fondé de reprendre ou non cette Association ! ! Sans crier victoire aujourd'hui, nous pouvons tout de même miser sur l'avenir de cette dernière, en affirmant qu'elle semble être à nouveau sur de bons rails.

Grâce, à une gestion très rigoureuse mais obligatoire, à des animations de qualité qui montent en puissance, à une trésorerie sans faille et rigoureuse, à un secrétariat sérieux et de tous les instants. À une salariée responsable et très impliquée et bien sûr, ne les oublions pas grâce aussi à une cinquantaine de bénévoles, que nous remercions chaleureusement pour le travail déjà accompli et celui qu'il reste à faire.

L'Association **A.M.B,** va être capable pour cette nouvelle année, de vous proposer de nombreuses activités et services, qui nous l'espérons sauront vous plaire et vous satisfaire.

Jugez plutôt :

- Une boutique rénovée et achalandée avec des produits d'artisans et de producteurs locaux : Cadeaux où objets de décoration pour toute la famille créés et réalisés en matière naturelle *(Bois, cuir, tissu, émail, osier, fer, argent ...).*
- Une alimentation avec des produits sélectionnés pour vous, autant pour la qualité incontestable qu'au niveau des tarifs adaptés. *(Confitures, tisanes, farines bio, œufs bio, miel, saucissons…)*
- Un aspect écologique et économique est aussi respecté, puisqu'aucun intermédiaire n'intervient dans nos achats et le circuit d'approvisionnement se révèle être local ou régional, donc très court.
- Une bibliothèque de livres anciens et nouveaux *(Faune, flore, monuments, H et F célèbres,…)*
- Un Musée qu'il reste encore à ce jour à développer et à rentabiliser, avec bien sûr plus de visiteurs à l'année, mais aussi peut-être avec un système de mécénat ou de donateurs à mettre en place.
- ***Nouveau)*** Une salle d'exposition pour des peintres, photographes, sculpteurs… de l'Allier.
- ***(Nouveau)*** Un projet de petits concerts intimistes et feutrés type musiques, jazz, baroque, classique, variété... Mais aussi des soirées poésies et lecture de textes d'auteurs.

Et puis toujours, les animations que vous connaissez depuis de nombreuses années (*Brocante vide grenier, Marché aux puces, Foire aux paniers…*), auxquelles viendront s'ajouter d'autres manifestations nouvelles *(Fête de la Musique, Dépôt ventes Vélos, soirées théâtre, Bourse Solidarité ...)*

Futures animations que nous continuons à peaufiner encore aujourd'hui et qui vous seront dévoilées dans les semaines à venir.

Comme vous pouvez le constater dans ces quelques mots, les « Amis de la MB » sont bel et bien de retour sur la scène économique et touristique de notre région.

Nos 2 seuls et uniques buts avec au sein de cette Association : Vous être agréable et vous distraire dans la vie de tous les jours.

Mais rappelez-vous : ***« Sans vous et votre soutien, nous ne sommes que des acrobates bénévoles en équilibre sur un fil, et qui peuvent à tous moments pencher du bon ou du mauvais côté.***

Et ce qu'on se le dise, bien sûr : C'EST VOUS ! ! »

Ainsi donc, que vous soyez, particuliers, Associations, Comités des fêtes, Maires, Députés, Conseillers Départementaux, où même Ministres où Président … « ***Nous comptons sur votre présence à notre boutique et sur nos animations et ainsi nous aider à continuer la route ! ! »***

L'équipe des bénévoles de l'AMB

04 70 59 75 24 – mail : **ambdac.animation@gmail.com**

BIBLIOTHÈQUE

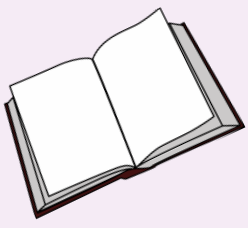

située au n° 12 place de l'Église (Ancienne maison Poyet).
Elle est ouverte au public le lundi de 10 h 30 à 11 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00.
Elle fonctionne grâce à des bénévoles;

L'ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Le 21 janvier 2015 s'est créée au Mayet-de-Montagne "l'association pour le don de sang bénévole de la Montagne Bourbonnaise".

Elle regroupe les communes de FERRIÈRES-SUR-SICHON, LA GUILLERMIE, LAVOINE, LE MAYET-DE-MONTAGNE, NIZEROLLES.

En collaboration avec l'Établissement Français du Sang, cette association a pour but de promouvoir le don de sang, de sensibiliser la population aux besoins quotidiens des malades et d'organiser les différentes collectes.

En 2015, quatre collectes ont été organisées au MAYET-DE-MONTAGNE et à FERRIÈRES-SUR-SICHON rassemblant 210 donneurs.

Conditions pour donner son sang :

Être âgée de 18 à 70 ans,
Être munie d'une pièce d'identité (pour un premier don),
Être reconnu apte au don,
Peser au moins 50 kg,
Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur, un dosage sera effectué),
Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.

Dans certains cas, il faut respecter un délai avant de pouvoir donner son sang.

Après la fin d'un traitement par antibiotiques : 7 jours,
Après des soins dentaires : 7 jours,
Après un épisode infectieux : 14 jours après l'arrêt des symptômes,
Après un piercing ou un tatouage : 4 mois,
Après un voyage dans un pays où sévit le paludisme : 4 mois,
Après une intervention chirurgicale : 4 mois.

Nous espérons que de nouveaux donneurs n'hésiteront pas à venir rejoindre la grande famille des fidèles donneurs lors des collectes organisées en 2016 :

Vendredi 18 mars 2016 de 16 h 00 à 19 h 00 au MAYET-DE-MONTAGNE,
Vendredi 3 juin 2016 de 16 h 00 à 19 h 00 à LAVOINE,
Vendredi 5 août 2016 de 16 h 00 à 19 h 00 au MAYET-DE-MONTAGNE
Vendredi 21 octobre 2016 de 16 h 00 à 19 h 00 à FERRIÈRES-SUR-SICHON.

Aujourd'hui, un million de malades sont soignés grâce aux produits sanguins.
10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des établissements de santé.

Les donneurs de sang bénévoles de la Montagne Bourbonnaise.

COLLÈGE JULES VERNE

Le collège Jules Verne compte cette année scolaire 226 élèves répartis en 11 divisions de la 6ème à la 3ème.

L'établissement emploie 41 personnes dont 35 à plein-temps dans les domaines d'enseignement et d'éducation, administratif, d'entretien ou encore médico-social.

En plus des enseignements obligatoires, le collège propose un certain nombre d'options qui lui sont propres : atelier théâtre, latin de la 5ème à la 3ème, aide aux devoirs par petits groupes pour les internes, piscine pour les 6ème, des clubs animés par les professeurs sur le temps de midi.

Autre particularité de Jules Verne, l'établissement propose un internat de réussite pour tous qui regroupe 29 élèves, filles et garçons.

Le collège Jules Verne a obtenu ces dernières années de très bons résultats au Diplôme National du Brevet (95 % de réussite en 2015 avec de très nombreuses mentions) et une orientation post-troisième avec 63 % de passage en 2nde Générale et Technologique.

Le Principal, D. CHASSENIEUX

ÉCOLE COMMUNALE YVES DUTEIL

L'école communale Yves Duteil compte sept classes : 2 classes maternelles et 5 classes primaires. La classe de CLIS étant fermée depuis cette rentrée.

Lors de l'année scolaire 2014/2015 les enfants ont pu travailler sur la représentation du corps humain dans les différentes formes d'art. Les productions des élèves ont été exposées lors de la fête de l'école.

« Une nana » à la manière de Niki de Saint Phalle réalisée par les élèves de CLIS

Au cours de leur voyage de fin d'année, les élèves de maternelle ont pu s'initier au poney et découvrir un élevage local d'escargots.

LES COUREURS DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Courir au fil des sentiers…

Après avoir longtemps couru chacun de son côté en se saluant au passage, plusieurs coureurs de la Montagne Bourbonnaise se sont réunis ce début d'automne afin de créer l'association « Les Coureurs de la Montagne Bourbonnaise ».

Ce collectif a pour volonté première, de mettre en relation des coureurs de tous niveaux pour partager des parcours au profil varié en toute convivialité. Le second objectif est de créer une entité sportive « trail/course nature » sur le Mayet.

« Des entraînements » en tant que tels n'ont pas encore été mis en place, mais n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour nous faire part de vos propositions.

Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : trailmontagnebourbonnaise@gmail.com

Nous viendrons également en appui à l'organisation d'un trail sur une commune voisine au mois de septembre 2016 et, là aussi, nous aurons besoin de nombreuses présences et compétences !

Au plaisir d'échanger sur la richesse des chemins Mayétois… Sportivement !

Les enfants de primaire sont partis une semaine à Port Leucate. Ils ont ainsi découvert les paysages du bord de mer, la pêche à la caluche mais également des monuments (le Fort de Salses, le château royal de Collioure) et des musées (Tautavel, musée d'art contemporain de Sérignan). Ils ont aussi « navigué » à bord d'une gabarre ou d'un bateau à fond vitré pour découvrir la faune et la flore sous marine. Outre le côté culturel, cette classe découverte a permis de tisser des liens entre les différents participants et de revenir avec des images plein la tête.

Nous remercions le conseil général, les mairies du Mayet et de Nizerolles, l'association des parents d'élèves pour leur participation financière à ces différents projets.

ASSOCIATION HARMONIE « LES ENFANTS DE LA MONTAGNE »

Notre association se compose :

D'une école de musique : qui propose des **cours d'éveil musical**, de **formation musicale** et de **pratique instrumentale**.

L'éveil musical s'adresse à des élèves âgés de 4 à 7 ans. Il s'agit d'une **approche ludique de la musique** par des jeux, des chansons, l'utilisation d'instruments de percussions (tambourin, maracas...).

A partir de 7 ans, les élèves se répartissent dans **différents niveaux de solfège**. Chaque élève a la **possibilité de choisir un instrument** à l'issu de la première année de solfège.

L'école propose des cours de saxophone, de trompette, de flûte, de clarinette, de cor, et la possibilité de cours d'accordéon.

Les cours sont dispensés au sein de l'école de musique située Salle Joseph Matichard, Place de l'église au Mayet de Montagne.

Pour tous renseignements ou inscriptions vous pouvez contacter :

M. GOUTORBE Laurent au 06-86-47-87-21.

D'une harmonie qui est jumelée avec **l'Union Musicale d'Arfeuilles**

EN 2016, NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS :

- ***Samedi 23 Avril*** : Concert de Printemps au Complexe Fernand Fayet : 20h30
- ***Dimanche 24 avril*** : Concert de Printemps à Arfeuilles à 15h
- ***Samedi 24 septembre*** : Repas dansant à partir de 19h30. Ambiance assurée !!!
- ***Samedi 19 novembre :*** messe de Sainte Cécile au Mayet de Montagne
- ***Samedi 26 novembre :*** messe de Sainte Cécile à Arfeuilles
- ***Dimanche 18 décembre :*** Loto avec de nombreux lots de valeur à gagner

Animations diverses et variées lors de fêtes patronales et autres dans les communes environnantes

Nous assurons aussi, pour nos deux communes, les cérémonies officielles comme le 8 mai, le 11 novembre, le 14 juillet, Sainte-Barbe…

Et pour préparer toutes ces manifestations c'est une trentaine de répétitions tout au long de l'année.

Malgré les difficultés à être un nombre suffisant de musiciens, nous essayons de mettre tout en œuvre pour maintenir une activité musicale au sein de notre commune.

Nous remercions tous ceux qui nous encouragent dans nos actions et nos projets. Merci également à tous les bénévoles qui permettent à l'association d'exister et d'être arrivée là où elle en est aujourd'hui. Merci également à nos communautés locales qui, par leur financement et leur soutien, nous permettent de subsister.

RETRAITE SPORTIVE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

affiliée à la Fédération Française de la Retraite Sportive, club crée en 2008 et compte 70 adhérents

Le club propose différentes activités :

- Randonnées

Chaque mardi une randonnée entre 9 et 13 kms selon le dénivelé de l'itinéraire

Chaque jeudi une randonnée d'environ 6 kms avec moins de dénivelé

- Gymnastique douce les lundi soir à Arronnes et Mercredi matin au Mayet
- Aquagym hiver/été
- Marche nordique
- Raquettes selon la météo des neiges

Toutes nos activités sont encadrées par des moniteurs/monitrices diplômés

Le club organise tout au long de l'année diverses rencontres avec d'autres clubs ou visites particulières.

LES MAJORETTES

Le club de majorettes Les Starlines créé en 1989 compte à ce jour 38 adhérentes.

Il est géré par un bureau dynamique de 6 personnes :

Présidente : Ghislaine MORLAT
Vice-Présidente : Anne-Rose CHATARD
Trésorières : Amélie VERNAY
Frédérique PAHUD
Secrétaires : Sandrine CHATARD
Christine PÉGAND

Les entraînements :

Le maniement du bâton est la base mais nous faisons également du pompom.

Les entraînements servent à travailler la technique, la souplesse et le maintien : le but est de monter des chorégraphies de qualité.

Nous travaillons dans une ambiance d'unité de groupe, d'entraide et de partage.

L'animation :

Les danses sont présentées en sortie sous forme de spectacle.

Nous animons tout type de manifestations (fête patronale, rencontres sportives, festivals, repas, etc…)

La compétition :

Depuis 2013, les filles qui le souhaitent peuvent se fédérer et accéder aux plus grandes compétitions nationales de turling bâton et de pompoms.

Les titres :

17 sélections au championnat de France ;

7 titres de championnes et vice-championnes région Limousin Auvergne.

5 premières places dans cinq disciplines différentes au Grand Prix de Suisse.

Vous pouvez joindre Ghislaine MORLAT pour toute demande d'information au 06-79-26-79-23.

MONTAGNE BOURBONNAISE FOOTBALL CLUB

Une nouvelle saison s'est terminée avec des résultats sportifs plutôt satisfaisants,
à savoir le maintien de l'équipe une en promotion de district, ce qui était l'objectif principal du club et la montée en deuxième division de l équipe deux, ce qui était également un souhait au début de la saison dernière.

Suite à notre assemblée générale du mois de juin, notre président en place, GAMET Pascal,
a décidé de laisser la présidence du club, mais continue à faire partie de celui-ci en tant que dirigeant.
Après cet arrêt ,un nouveau bureau a été élu :

LE BUREAU

Présidents	LAURENT Philippe
Vice-présidents	SOURDON Sébastien , LAURENT Florentin
Secrétaire	PION Marjorie
Vice Secrétaire	RAYMOND Raphaël
Trésorière	CABANNES Angèle
Vice Trésorière	MAGNET Patricia

Entraîneur équipe A : PELAGATTI Guillaume
Entraîneur équipe B : LAURENT Florentin
Arbitre officiel : LEMAOUCHE Christophe

En ce début de saison 2015/2016, les deux équipes maintiennent le cap dans leurs divisions respectives ,avec une situation un peu plus délicate pour la réserve suite à son ascension au niveau supérieur.

MANIFESTATIONS 2015
Repas de Noël le 10/01
Choucroute le14/02
Tournois de six le 13/06
Méchoui repas le 04/07
Concours de pétanque le 25/07
Concours de belote le 28/11

PRÉVISIONS 2016
Repas de Noël le 16 janvier
Choucroute le 06/02
Tournois de six le 11/06
Méchoui repas le 25 juin (à confirmer)
Concours de pétanque le 30 Juillet
Concours de belote le 26/11

REMERCIEMENTS
A nos sponsors
Aux supporteurs et supportrices
Aux joueurs et dirigeants
A la municipalité

MANIFESTATIONS

17 Octobre 2015	Bourse aux jouets/vêtements (Automne Hiver)
Janvier 2016	Fête de la nouvelle année
Mars 2016	Journée de la femme
19 Mars 2016	Bourse puériculture/vêtement (Printemps été)
26 Mars 2016	Chasse aux œufs
Juin 2016	DécouVERTE
2 Juillet 2016	Fête du jeu de quilles

Centre Social de la Montagne Bourbonnaise
24 rue Roger Dégoulange 03250 Le Mayet de Montagne
Tel : 04 70 59 71 42 - Fax : 04 70 59 30 07
csr.montagne-bourbonnaise@wanadoo.fr
csrmontagnebourbonnaise.centres-sociaux.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Création GIFFART Tél 06 84 44 20 80 - 03300 La Chapelle

MODALITES

L'adhésion est de11€ par famille à l'année pour les Ateliers, Services et Activités.
Les séances débuteront à partir du **Lundi 7 Septembre 2015** (arrêt pendant les vacances scolaires).
Pour les activités dont le tarif n'est pas indiqué, il sera à définir avec les professeurs des disciplines concernées.
Pour tous les sports, un certificat médical d'aptitude est obligatoire.
La première séance est offerte à titre d'essai, un tarif dégressif sera proposé pour plusieurs inscriptions par famille.
Attention : Le Centre Social se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est inférieur à 8.

Merci à nos partenaires
GROUPAMA, INTERMARCHE, CREDIT AGRICOLE, le LYCÉE CLAUDE MERCIER...
et toutes les communes de la Montagne Bourbonnaise

ATELIERS

Atelier Equilibre (+55 ans)
(20€ /12 séances)
Lundi de 14h à 15h à Ferrières S/Sichon
Lundi de 15h30 à 16h30 à Nizerolles

Atelier Nutrition (+55 ans)
(20€ /9 séances)
Jeudi de 9h00 à 12h30
Salle du Centre Social

Atelier du Bien Vieillir (+55 ans)
Inscription à partir Mars 2016

Atelier Informatique **(4€/Heure)**
Vendredi de 14h00 à 16h00
(10 heures d'initiation minimum)
Salle du Centre Social

Atelier Patchwork
avec le GFDA
Le 1er Mardi de chaque mois
de 14h à 16h au Centre Social

Atelier Petits Points (gratuit)
Le vendredi de 14h à 17h au Centre Social

Atelier Jeux (gratuit)
Le mercredi de 14h à 17h au Centre Social

SERVICES

La Feeboutchou
Halte -garderie
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 9h à 17h au Mayet de Montagne
Tarif en fonction des ressources de 0,19 € à 2,89/heure
RENSEIGNEMENTS : Tél : 06 85 19 86 48

R.A.M
Le Relais Assistants Maternels
(familles et assistants maternels)
Animations collectives le vendredi matin

Reseau Baby-Sitting
Une Liste de jeunes formés est à
votre disposition au Centre Social

L'Accueil de loisirs
Ouverture pour les 3/13 ans
Une semaine pendant les vacances
de Toussaint, d'Hiver et du Printemps
Le Mois de Juillet et 1 semaine en Août
Au Mayet de Montagne
Tarif CAF et MSA en vigueur

Temps d'activités périscolaires
Le Mayet de Montagne, Molles, la Chapelle,
Arfeuilles, Le Breuil, St Clément, la Chabanne

Pole Jeu Itinerant
ALudIMBulle
Jeux pour tous le 1er samedi du mois
d'Octobre à Mars de 16H à 22H

Club Ados
Animations prévues les week-ends,
vacances scolaires avec des séjours organisés

Espace de rencontres
Lieu d'échanges et d' informations pour
valoriser le rôle des parents et consolider
les relations familiales

Insertion
AMP(Atelier de Mobilisation Personnelle)
Pour les bénificiaires du RSA et Mission locale
Femmes et ruralité
Les Jeudis de 14h à 15h au Centre Social

Nouvelle jeunesse
Maintien à domicile
Service mandataire
Portage de repas
Service de lavage de linge

ACTIVITÉS

Danse Séga et Zumba
(100€ année)
Mercredi de 15h30 à 16h30 (4-7ans)
de 16h30 à 17h30 (8-12 ans)
de 18h à 19H (ados, adultes)
Salle du centre Social

Danse de Salon
Vendredi : 19h45 à 20h45 (confirmés)
Vendredi : 20h45 à 21h45 (débutants)
Salle du Centre Social

Gym Seniors (100€ année)
Mercredi 18h30 à 19h30 Châtelus
Jeudi de 17h00 à 18h00 Nizerolles

Gym d'Entretien (100€ année)
Mercredi 18h30 à 19h30 Ferrieres sur Sichon
Mercredi 19h30 à 20h30 Châtelus
Jeudi de 18h30 à 19h30 La Chapelle
(Salle du Pouthier)

Step et cardio (100€ année)
Jeudi de 19h30 à 20h30 La Chapelle
(Salle du Pouthier)

Petite enfance · Jeunesse · Famille · Sénior

UNE ANNÉE A L'E.H.P.A.D.
Maison médicalisée Résidence du Parc

L'année 2015 est terminée et nous voilà repartis pour une nouvelle année.

Nos journées se sont déroulées au rythme des saisons, nous commencerons par la galette des Rois que nous avons réalisée avec les élèves interne du Collège Jules Verne.

Préparation de la galette, un Résident avec 3 élèves, on pèse, on casse les œufs, on « touille », on cache les fèves et c'est parti pour 30 minutes de cuisson.

Une petite page d'écriture à la plume en attendant de déguster les superbes galettes sans oublier nos rois et reines d'un jour.

Viens ensuite la chandeleur avec les élèves du Lycée Claude Mercier.

Les chapeaux étaient à l'honneur cette année.

Les élèves avaient réalisé eux même des chapeaux et ont défilé devant les Résidents.

Dégustation des crêpes sans oublier de les faire sauter avec le fameux louis d'or dans une main pour être riche toute l'année…

Le mardi Gras et son carnaval, le personnel s'était déguisé pour l'occasion, nous avons fait un repas spécial carnaval et mangé les traditionnels beignets, quel régal !!!

Et pour entretenir notre ligne et bien sûr notre corps, un animateur sportif intervient 1 fois par semaine pour un atelier équilibre et gym douce.

Entre temps, nous avons la visite des clubs des aînés qui viennent passer l'après-midi jouer à la belote ou autres jeux de société.

Au total 10 clubs viennent tout au long de l'année.

Avec l'aide de S. Amarger, Artiste Peintre, à Châtel nous avons décoré nos piliers dans la salle à manger et les tisaneries.

Tout est coloré pour le printemps qui pointe le bout de son nez…

Les fleurs sont plantées dans des espaces par un Résident et un membre du personnel, les lapins dans les clapiers sont tout émoustillés, Gaufrette se promène dans le Mayet et les jours rallongent!

Ainsi, au fil du temps, nous voici à Pâques, les tables décorées pour l'occasion par nos serveuses avec des petits œufs, de jolies nappes, au menu l'agneau préparé par les cuisiniers et le nid de Pâques en dessert.

Le mois de juin c'est la grande « Fête de La Musique » avec les familles et le personnel.

Les tables dites « de batteuses » sont installées dans la salle à manger.

Un barbecue sur la terrasse, un orchestre, nous voilà partis pour un temps de chants, de danses et de rires jusqu'au bout de la nuit…

Les visites des sœurs dans l'établissement ainsi que la messe une fois par mois nous apportent une certaine sérénité.

En juillet, nous allons en piques niques au bord du Lac Des Moines en profitant de la coulée verte, aménagée.

Melon, chips, rôti froid, fromage, fruits sans oublier le petit rosé bien frais, de bons moments et de plaisirs tout simples comme nous les aimons.

Pour la foire aux Paniers, nous avons eu la visite des animateurs de rue pour une prestation.

Quel beau cadeau nous avons eu et quel plaisir de les entendre et de les voir.

Avec Niz'Art nous avons travaillé sur « La Lumière ».

Ateliers les vendredis après-midi, réalisation d'une lampe avec différents matériaux, puis visite de l'exposition avec les Bénévoles.

Septembre la rentrée scolaire arrive.

Pour les infirmières une nouvelle infirmerie, plus spacieuse, plus colorée et plus fonctionnelle.

Notre sortie au Pal. Six Résidents ont pu en bénéficier.

Nous avons commencé par un repas au restaurant, ensuite fait quelques activités puis vu le spectacle des otaries, la visite du parc animalier, pour revenir à la maison vers 20 h.

Belle journée! Cette sortie a été possible grâce à la subvention de la commune du Mayet de Montagne. Merci à elle.

Les soins relationnels sont très présents dans notre établissement, grâce à l'intervention de Clowns Relationnels une fois par mois et d'une salle Snoezelen.

Des bains de plaisirs sont réalisés par le personnel soignant. Nous accueillons aussi une Association de Conteurs qui nous programme des petits temps de conte pour le plus grand plaisirs de tous.

Enfin l'équipe reste mobiliser pour travailler sur l'évaluation interne et externe et sur le projet d'établissement. Noël arrive à son tour, sapins guirlandes sont installés dans la maison, le repas, les cadeaux les familles qui rendent visite et nous voilà au 1er janvier 2016.

COMITÉ DU JUMELAGE LE MAYET—VOGT

Le comité de jumelage du Mayet de Montagne/ Vogt est une association sous la loi 1901.

Un bureau très dynamique la fait vivre depuis 23 ans accompagné de membres et de familles d'accueil qui sans elles, ne pourrait pas fonctionner.

Nous organisons diverses soirées pour financer les échanges entre associations de nos deux villages ainsi que l'échange d'été avec nos jeunes.

Au fil des années un lien d'amitié, un lien familial s'est créé entre nos deux pays. À chaque rencontre ce sont des partages forts en émotion qui chamboulent notre cœur et qui restent gravés en nous jusqu'à la prochaine rencontre.

Au mois de mai 2015, nous sommes allés à Vogt accompagnés de quelques musiciens, personnes du conseil municipal et familles d'accueil. Fin juillet, un groupe de 7 jeunes mayétois et de deux adultes sont partis retrouver 7 jeunes de Vogt. Au retour, 14 adolescents sont restés unis pour faire un séjour en famille au Mayet de Montagne. Diverses activités étaient prévus avec le soleil !! Ils se sont tous donnés rendez-vous en août 2016.

L'échange dure toujours grâce aux réseaux sociaux et certains jeunes correspondent dans leur langues respectives ce qui apportent beaucoup de progrès des deux côtés !!

5 amis sont venus spécialement à notre soirée poule au riz et dès le lendemain matin ont repris la route pour rentrer...(650 kms pour une soirée!!)

Nous remercions vivement la mairie pour les subventions que nous obtenons pour organiser nos échanges.

Nous vous invitons à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 22 janvier 2016 à 20 h salle de la grenette.

Un concours de belote aura lieu le samedi 20 février 2016 à partir de 14h30 et notre loto le dimanche 21 février à partir de 14h00. Les deux après-midi auront lieu au complexe Fernand Fayet.

La soirée « Poule au Riz » aura lieu le samedi 15 octobre au complexe Fernand Fayet.

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes est composé de douze membres.
Celui-ci organise :

◊ Le bal des années 80 avec élection de la reine de la Montagne Bourbonnaise le 16 avril 2016

◊ La fête patronale de Pentecôte les 14 et 15 mai 2016

◊ Fête au Lac des Moines le 14 juillet 2016

◊ Participation aux grands jeux de la Montagne Bourbonnaise le 7 août 2016

◊ Foire exposition d'automne commerces et artisans octobre 2016

◊ Marché de Noël les 10 et 11 décembre 2016

Les personnes désirant s'investir dans le Comité des Fêtes sont les bienvenus, s'adresser au Président Monsieur Christian AUDIBERT 07-88-10-45-76.

PG CATM et VEUVES LE MAYET-D-MONTAGNE NIZEROLLES SAINT-CÉMENT

En 2015, la section qui est présidée par Lucien RICHARD a perdu 3 adhérents : 2 CATM (Joseph MYT et Marcel SENEPIN) et 1 veuve AC (Marguerite LACROIX). Nous sommes : 37 CATM - 7 veuves PG - 19 veuves CATM. La section a un devoir de mémoire et respecte le calendrier des manifestations.

L'assemblée générale a lieu début janvier, après le rapport d'activité, la lecture du bilan financier, nous renouvelons le conseil d'administration.

Activités 2015 :

- 14 mars - réunion cantonale à LAVOINE
- 3 avril - assemblée générale des veuves
- 19 avril - journée départementale des veuves à Brout Vernet
- 26 avril - journée des déportés à Châtel-Montagne,
- 8 mai - anniversaire de la Libération
- 19 juillet - 1er fleurissement des stèles en Montagne Bourbonnaise
- 6 septembre - 2ème fleurissement des stèles
- 27 septembre - commémoration au mémorial de Saint-Pourçain-sur-Sioule
- 11 novembre - Armistice 14-18
- 5 décembre - commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Manifestations festives : • 8 mai - repas annuel

- • 12 décembre - concours de belote
- Le 8 mai, Jean AFFAIRE a été décoré du Mérite Fédéral.

Nous remercions les portes drapeaux : Jacques GENESTE, Marcel MEUNIER et François THERIAUD.

Lors de l'assemblée générale des veuves, la présidente Madame LOTH n'a pas souhaité se représenter, elle a été remplacée par Madame GRECH.

LE CENTRE DE SECOURS

Le centre de secours du Mayet-de-Montagne a effectué 281 interventions pour une vingtaine de sapeurs pompiers opérant sur dix communes.

Ces hommes et femmes sont là pour garantir la sécurité des personnes, des biens et l'environnement.

Malgré un fort recrutement en 2015 (6 nouvelles personnes), le nombre de pompiers a tendance à diminuer suite aux départs en retraite, alors que le nombre d'interventions progresse (170 en 1995, 281 en 2015).

Pour devenir sapeur pompier volontaire, il faut juste être en bonne santé, de bonne volonté, avoir envie d'être utile et aimer le travail en équipe, concilier vie de famille - travail - interventions au service des autres.

Cet engagement vous demandera un réel investissement (formations, stages), ce n'est donc pas un loisir que l'on pratique uniquement le week-end, mais une véritable implication.

Les personnes intéressées et motivées peuvent venir nous rejoindre.

Pour plus d'informations, contacter : Le Lieutenant Jean-Marc ENKAOUA

Au 04-70-56-43-51 ou au 06-98-41-69-46.

Lieutenant Jean-Marc ENKAOUA
Chef de Centre du Mayet-de-Montagne
Chef de Compagnie Montagne Bourbonnaise

FÉDÉRATION NATIONALE DES ACCIDENTÉS DE LA VIE

Si vous êtes accidenté du travail, de la route, de la vie, handicapé, malade, invalide,

vous n'êtes pas seul,

venez nous rejoindre, nous sommes 2 000 adhérents sur le département de l'Allier,

avec nous, défendez-vous.

Connaissez-vous tous vos droits ?

Nous vous les ferons connaître.

Depuis toujours, nous nous battons pour que chacun soit respecté dans ses droits et sa dignité.

Dans tous les cas de litige, nos permanents juridiques défendent votre cause et vous assistent devant les juridictions. Nous avons tissé des liens avec des médecins et des avocats.

À nous tous, nous saurons peser en votre faveur dans le sens de la justice, à travers votre cause, nous défendons celle de tous.

Adhérez à la F.N.A.T.H., c'est rompre avec la solitude.

Adhérez pour vous, adhérez pour tous.

Correspondant de la section LE MAYET-DE-MONTAGNE
Monsieur Alain LAURENT
Le Bourg
03250 LAPRUGNE
Tél. : 09-75-40-17-82 ou 06-61-26-35-70

Groupement de l'Allier
93 rue de Paris - 03000 MOULINS
Tél. : 04-70-46-17-95

LES RESTOS DU COEUR

Les restaurants du cœur ont fêté le trentième anniversaire de leur création en 2014.

L'antenne du Mayet de Montagne pour sa part participe à la distribution alimentaire depuis maintenant vingt et un ans.

Cette année, nous reprendrons comme d'habitude les inscriptions et l'accueil dans les locaux, mis à notre disposition, par la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, 22 rue Roger Dégoulange, au premier et deuxième étage, les lundis de 9 heures à midi.

Le restaurant du cœur du Mayet est de taille modeste. Son équipe est néanmoins prête cette année encore à faire face à la demande en observant les critères de distribution imposés par la direction nationale.

Il nous est demandé maintenant, outre la distribution alimentaire (qui est soumise à condition) de participer à l'aide à la personne, qui elle, n'est pas soumise à condition. Dans le cadre de l'aide à la personne, nous proposons une écoute et un soutien destiné à résoudre certaines difficultés en fonction de la demande, des besoins des bénéficiaires et bien entendu de nos compétences.

Le restaurant du cœur accueille toute personne qui s'y présente quelle que soit sa condition dans un climat que nous voulons chaleureux, fraternel et discret. Tout visiteur désireux de mieux connaître notre mode de fonctionnement est invité à venir nous rendre visite le lundi matin.

Notre activité repose sur le dévouement des dix bénévoles qui sont répartis dans les différents postes du centre (accueil, inscription, distribution …) suivant une rotation qui leur permet à terme de pouvoir, occuper n'importe quelle fonction.

Notre approvisionnement alimentaire est assuré pour l'essentiel par le centre des approvisionnements de Montluçon, il est complété par les dons individuels principalement lors des opérations charriot en fin de campagne d'hiver, et par les dons occasionnels de particuliers que nous acceptons tout au long de l'année.

Nous n'acceptons pas les dons en espèces.

Compte tenu de notre engagement dans l'aide à la personne, la participation de nouveaux bénévoles, en fonction de leurs aptitudes et de leur disponibilité, est la bienvenue

Les bénévoles du restaurant du cœur du Mayet

NOUVEAUTÉ AU SECOURS CATHOLIQUE

Au début de l'année 2015, nous avons aménagé et occupé nos nouveaux locaux Résidence des Platanes avenue chabrol, au rez-de-chaussée du bâtiment central, servant initialement de réfectoire à la résidence des personnes âgées. Ces locaux nous ont été prêté gracieusement par la Commune. Ils sont lumineux et donnent une meilleure approche à nos activités d'aide traditionnelle : aide alimentaire, aide combustible bois, petite aide financière. Bien sûr, vous retrouverez la vente de vêtements, bibelots à petits prix, ouverte à tous, et qui assure le financement de nos activités.

L'équipe de 14 bénévoles s'est en partie renouvelée et c'est l'occasion de s'interroger sur nos activités et de les orienter beaucoup plus vers l'accueil, l'écoute et la valorisation de chacun. Tous ensemble, accueillis, bénévoles, visiteurs, échangeons, découvrons, par des moments de cuisine, repas , relooking (soin de son aspect) et toutes idées individuelles qui portées ensemble conduisent à une valorisation.

Ensemble, nous pouvons beaucoup plus. Venez nous rendre visite.

Les permanences sont le 2ème lundi de foire de 10 h à 12 h, puis pour les autres semaines les mercredis 14 h à 17 h.

M C

Tout d'abord, nous tenons à remercier la municipalité qui nous offre, par cette page, l'opportunité de nous présenter.

Créé en 2010, sous le nom "Des Amis de Sennepin", Solidabroc est né en 2013 dans des locaux de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise.

Notre but principal est la solidarité.

Notre action prend forme dans la vente d'objets, matériels et vêtements en tous genres donnés ou bien récoltés gracieusement selon le principe "que ce dont certains n'ont plus besoin peut-être utile à d'autres".

Ouvert chaque lundi de 8h à 13h, ce lieu permet de faire se rencontrer les acheteurs, les donateurs et, certains sont d'ailleurs souvent les deux.

Les objets vendus à Solidabroc ne sont pas uniquement réservés aux personnes financièrement défavorisées et certains l'ont déjà compris.

Venir à Solidabroc peut permettre de rompre l'isolement et la solitude et d'agrandir son cercle relationnel.

Notre présence au marché de Noël 2014 et nos 3 Solidacroq' nous ont permis d'animer et de rassembler plus de 300 personnes. Solidabroc est un des éléments du tissu social de la Montagne Bourbonnaise.

Sans aucun justificatif et pour la somme de 1 €uro vous pouvez même devenir adhérent (mais ce n'est pas obligatoire) !

Venez nous rendre visite chaque lundi et les samedis dates auxquelles auront lieu nos prochaines braderies : le 09/04/2016, le 11/06/2016, le 27/08/2016.

TENNIS CLUB DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

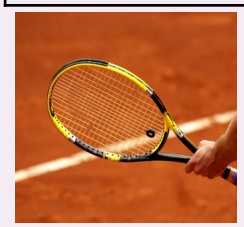

Contacts :
Alain GUILLOT 04-70-59-73-09
ou 06-01-95-57-27
Isabelle LAURAND 04-70-59-30-65
ou 06-59-01-58-87

Tarifs horaire :

Location d'un court : **8 €** de l'heure

Prêt de matériel : **2 €** (au Mayet seulement)

Tarifs annuel saison 2015-2016

	ADULTE		JEUNE (né en 98 et +)	
	Tennis loisir	Loisir + une heure de cours collectif/ semaine	Tennis loisir	Loisir + une heure de cours collectif/ semaine
TOTAL Cotisation (licence incluse)	**66,00 €**	**150,00 €**	**54,00 €**	**130,00 €**

Le Tennis Club Montagne Bourbonnaise continue son petit bonhomme de chemin avec quelques difficultés pour trouver un éducateur qualifié mais aussi de beaux succès en compétitions.

-Location sur les deux sites, Le Mayet et Ferrières.

-Cours collectifs : Les cours se déroulent au complexe Fernand Fayet (La Boulaire) le lundi 17h30 à 20h30. Ils sont encadré par Didier BIDOLET titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnelle.

Alain GUILLOT, président

Qu'est ce que le Geocaching ?

Le Geocaching est un loisir mondial qui consiste à utiliser la technologie GPS pour rechercher des « caches ». Il s'agit d'un contenant étanche et résistant, dans lequel se trouve un journal des visites, où chacun peut laisser une trace de son passage, mais aussi des « trésors ».

On compte aujourd'hui environ 160 000 caches en France, et plus de 2 millions dans le monde. Pour pratiquer le Geocaching il suffit de s'inscrire gratuitement sur le site www.geocaching.com pour pouvoir accéder aux coordonnées GPS des caches, et de disposer d'un GPS ou d'un smartphone. Loisir en forte progression, le Geocaching est aussi un moyen alternatif de découvrir des sites naturels exceptionnels dans la convivialité, et le respect de l'environnement. En Montagne Bourbonnaise, on comptabilise environ 500 caches.

Un troisième événement international au Mayet de Montagne

Depuis sa création en décembre 2012, notre association MEGA EVENT Geocaching, dont le siège est au Mayet de Montagne, organise des rassemblements et met en place tous types d'actions visant à promouvoir le Geocaching. Plusieurs rassemblements ont déjà été organisés remportant, à chaque édition, un grand succès (fortes retombées économiques).

Le premier Mega Event en 2011 a rassemblé plus de 500 participants et le second en 2013 plus de 700 participants venus du monde entier. Cet été nous souhaitons accueillir plus de 1000 géocacheurs pour le rassemblement EUROGEO 2016 qui se déroulera au *Plan d'eau de Saint Clément / Le Mayet de Montagne**, les 20 et 21 août 2016. Nous attendons des participants venant de tous horizons : une vingtaine de nationalités différentes seront représentées, principalement venues d'Europe. Nous voudrions aussi, si les finances de l'association le permettent, organiser un grand feu d'artifice avec possibilité de repas au Plan d'eau, ouvert à tous, le samedi 20 Août en soirée. Plus d'informations sur www.megaeventfrance.com .

* Le plan d'eau a été réaménagé et de nouvelles activités sont accessibles (pirogues, sentier ludo-éducatif, tyrolienne de 400 mètres, ...). Une autre phase de travaux complétera ses aménagements en 2016.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif présidé par Monsieur Gilles DURANTET, Maire.

Il est composé de 4 conseillers municipaux et de 4 personnes nommées par le Maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale participent à l'instruction des demandes d'aide sociale.

De 2012 2015, ils ont examiné seize dossiers d'aide sociale (prise en charge des frais d'aide ménagère, d'hébergement en maison de retraite, etc...).

Chaque année, le C.C.A.S. offre un repas aux personnes âgées ayant 70 ans et plus, servi au Complexe Fernand Fayet (94 repas en 2014 et 96 repas en 2015).

C'est un moment de convivialité rempli d'amitié, de musique et de danse.

Les personnes ne pouvant se déplacer ce jour là reçoivent un colis (184 colis en 2015).

Cette année, la Municipalité a décidé le versement de 20 € sur tout livret d'épargne ouvert au nom du nouveau-né dont les parents sont domiciliés sur la commune.

LISTE DES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIANT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

ASSOCIATIONS	Montants attribués
Amicale des 4 A	100,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	750,00 €
Amicale Laïque	700,00 €
Association pour le Don du Sang de la Montagne Bourbonnaise	150,00 €
Association de Gestion du Lycée Claude Mercier	1 400,00 €
Association Parents d'Elèves Ecole communale Y. DUTEIL	500,00 €
Association sportive du collège Jules Verne	90,00 €
Centre Social	500,00 €
Centre Social (Centre de Loisirs)	1 000,00 €
Club de l'Amitié	300,00 €
Collège Jules Verne - foyer socio-éducatif	135,00 €
Comité de Jumelage Le Mayet-Vogt	1 000,00 €
Comité de Jumelage Le Mayet-Vogt (Echanges de jeunes)	900,00 €
Comité des Fêtes	3 300,00 €
Coopérative Scolaire Ecole communale Yves DUTEIL	6 873,00 €
FNATH	200,00 €
Service de remplacement Montagne Bourbonnaise	90,00 €
Harmonie "Les Enfants de la Montagne"	2 200,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de la Montagne Bourbonnaise	400,00 €
Les Amis de la Montagne Bourbonnaise	1 300,00 €
Les Sabots Dorés	400,00 €
Les Starlines	500,00 €
PG/CATM et Veuves	200,00 €
EHPAD "Résidence du Parc"	800,00 €
La Retraite sportive	200,00 €
Montagne Bourbonnaise Football Club	700,00 €
Tennis Club de la Montagne Bourbonnaise	400,00 €
TOTAL	**25 088,00 €**

CONCOURS DES ILLUMINATIONS 2015

Le 22 janvier dernier, les lauréats du concours des illuminations ont été récompensés pour leurs efforts de décoration.

Classement :
Catégorie "Particulier" :
Mme Nathalie CLETY, M. Alain WEIGERDING, Mme Maya SNOCHOWSKI, M. Robert SAINT-GERAND.
Catégorie "Commerce" :
Mme Marie-Josèphe COLLET, Mme Michelle FEUGERE, Mme Marie-Thérèse COURPIERE.

Bulletin d'inscription pour le concours des illuminations 2016 voir page 41.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours de fleurissement municipal, ouvert à tous les Mayétois, a pour vocation de promouvoir et d'encourager toute action en faveur du développement du fleurissement et de l'amélioration du cadre de vie de la commune.

Pour ce cru 2015, 19 inscriptions ont été enregistrées en mairie, chiffre en hausse par rapport à l'an dernier.

Le fleurissement d'une commune n'est pas anecdotique : c'est une marque de respect, une façon de souhaiter la bienvenue, un témoignage d'intérêt pour soi comme pour autrui. C'est aussi une fierté. En tant qu'habitant, chacun d'entre vous participe à l'effort d'embellissement de notre commune, vous contribuez donc à sa valorisation, le jury vous en remercie.

Le 1er juillet 2015, le jury du concours des maisons fleuries a arpenté le territoire communal et a procédé aux visites de notation avec plusieurs critères. Sur place, les jurés ont apprécié un fleurissement diversifié marqué par la chaleur et la sécheresse de cet été.

Malgré cela un classement a pu être établi et la remise des prix s'est déroulée le vendredi 22 janvier 2016 à la salle de la Grenette avec les vœux du Maire. Les participants ont pu apprécier et reconnaître les fleurs qui embellissent leur localité puisqu'ils ont visionné un diaporama de leurs maisons fleuries.

Tous les participants ont été récompensés et félicités, tous ont reçu de magnifiques plantes, lots, bons d'achats et diplômes.

Le jury remercie les 19 inscrits qui contribuent au fleurissement de la ville, ainsi que les généreux donateurs pour leur participation avec les dotations du concours (Établissements DUC, PERRIN, DELCHET, M. Bricolage, Mairie).

Classement :

1ère catégorie - Maisons individuelles avec jardin, jardinet ou cour fleurie très visible de la rue :
Mme Bernadette RENAULT , Mme Sophie LAURENT , Mme Marie SIGOT, Mme Paulette MATICHARD, M. Bruno et Mme Corinne FERRAZZOLI, Mme Suzanne COULON, M. François THERRIAUD, Mme Jocelyne LACROIX, Mme Corinne ROCHE, Mme Christel SIGOT, M. Robert SAINT-GERAND, M. Serge CLAIRE, M. Rik et Mme Lentjee VANDENAWEELE.

2ème catégorie - Maisons individuelles avec possibilité réduite de fleurissement ou appartements :
M. Jacques FRADIN et Mme Paulette MAUDUIT.

4ème catégorie - Hôtels, restaurants ou cafés avec ou sans jardin :
Le Lac des Moines, le Relais du Moulin et la Vieille Auberge.

7ème catégorie - Meublés touristiques ruraux et chambres d'hôtes :
M. François THERRIAUD

Toutes catégories confondues :
1ère : Le Relais du Lac, 2ème Le Relais du Moulin.

Bulletin d'inscription pour le concours des maisons fleuries 2016 voir page 41.

FLEURISSEMENT COMMUNAL

Dans le cadre de leur visite triennale, le jury régional du concours des villes fleuries était de passage le mardi 8 juillet 2015 au Mayet-de-Montagne où il a été accueilli en Mairie par Sylvie RENAULT, adjointe au Maire et Michel BILLARD, responsable des services techniques.

Après une présentation de la commune par Madame RENAULT, le jury a sillonné les rues du Mayet pour évaluer le fleurissement communal (mairie, église, chapelle Saint-François, place du champ de Foire).

Le jury reste attaché au symbole de la fleur mais son champ d'action est beaucoup plus large : il préconise les actions pour un environnement favorable à la qualité de vie et à l'accueil des touristes.

Il prend en compte la présentation du patrimoine végétal et les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine, en respectant les ressources naturelles et la biodiversité, il observe également les actions complémentaires qui favorisent la qualité des espaces publics tels le mobilier urbain, la voirie, les façades, les enseignes et la propreté.

Enfin, il note la cohérence des aménagements paysagers dans les différents lieux de la commune.

Le jury apporte ses conseils et ses remarques, constate que la ville fait des efforts au point de vue environnemental (arrosage avec eau de pluie récupérée, moins de désherbants dans les rues, paillage des massifs avec les branches d'élagage broyées, moins de jardinières parsemées).

Même s'il faut attendre le prochain verdict, les responsables locaux ont bon espoir de conserver le label une fleur pour le Mayet pour les trois ans à venir en sachant que la nouvelle grille nationale de notation rend plus compliquée le maintien ou l'octroi d'une fleur supplémentaire.

L'AMBROISIE

L'ambroisie à feuille d'armoise (Ambrosia artemisiifolia) est originaire d'Amérique du Nord. Son pollen, responsable de nombreuses allergies, pose un grand problème de santé publique. Elle est apparue en France en 1863, vraisemblablement importée en mélange avec des semences de trèfle. Les lots de graines pour oiseaux sont régulièrement contaminés par l'ambroisie. Il est préférable d'éviter l'implantation de jachère fleurie en présence avérée d'ambroisie. Depuis une vingtaine d'années, son expansion s'est accélérée. C'est aujourd'hui une **plante invasive** qui pose un réel problème de santé .
Chaque département de la région Auvergne dispose d'un arrêté préfectoral prescrivant **la destruction obligatoire de l'ambroisie.**

Le pollen d'ambroisie est produit en très grande quantité, et il suffit de 5 grains par m3 d'air pour que les symptômes apparaissent. La période à risque se situe d'août à octobre avec un pic en septembre.
Les symptômes sont similaires au rhume des foins en plus sévère, rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma…

Des solutions existent pour la détruire et prévenir son apparition.

-L'arrachage manuel: A privilégier quand la quantité d'ambroisie est faible ou lorsque les secteurs infestés sont peu accessibles. **Mais avant pollinisation.**
-Les actions mécaniques: tonte, fauchage, broyage… A privilégier quand la surface infestée est importante. Procéder à une coupe haute (supérieure à 10 cm) avant pollinisation, vérifier sa repousse, puis une seconde coupe avant pollinisation .
-La gestion différenciée: •Éviter une fauche trop précoce afin de laisser la végétation existante concurrencer l'ambroisie.
• Éviter l'emploi de désherbants qui dénuderaient le sol et favoriseraient la pousse des plants d'ambroisie.
-La végétalisation par semis: Végétaliser rapidement des zones en attentes d'aménagements définitifs (voies de communications, chantiers de travaux publics, zones pavillonnaires, terrains en friches ou nus.

La connaître afin de la combattre…

Plantule mars-avril

Végétatif mai-juillet

Floraison juillet-septembre
Grainaison août-octobre

Graines 2mm hiver

Recommandations: UTILISER TOUJOURS DES EQUIPEMENTS INDIVIDUEL DE PROTECTION
⇒ En période hors pollinisation: porter des gants et des vêtements couvrants.
⇒En période de pollinisation: porter des gants, des vêtements couvrants, un masque à particules fines P3 et des lunettes sans aération.

Liens utiles:
- http://www.ambroisie.info
- http://www.fredon-auvergne.fr
- http://www.pollens.fr
- http://www.atmoauvergne.asso.fr

Des référents ambroisie existent sur votre commune, n'hésiter pas à leur demander conseil. S'adresser en mairie pour connaître leur nom.

LES NOUVEAUX COMMERÇANTS ET ARTISANS

Bar-restaurant "**L'Antre d'Eux**" (Elodie BOCHARD)
50 place aux Foires

Couture "**Chez Marie**" (Marie GOUTORBE)
48 rue Francisque Drifford

Restauration rapide "**Frit'Nat**" (Hervé CLETY)
1 avenue du Lac

Coiffure (Christelle DRIFFORD)
2 rue Francisque Drifford

Esthéticienne "**Belle de Anne à Zen**" (Anne RIGOLET)
1 place de l'Église

Bar "**Au vin sans eau**" (Marie-Thérèse COURPIERE)
25 rue de Ferrières

Boucher charcutier "**Maison Muzeaud**" (Eric MUZEAUD)
25 rue Francisque Drifford

"**GP Informatique**" (Patrice GIRONDE)
38 place aux Foires

Motoculture "**CMX**" (Christophe GENESTE)
42 place aux Foires

AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉATION OU REPRISE D'ACTIVITÉ

Attribution d'une aide de 1 000 € à
- Mademoiselle Anne RIGOLET pour la création de l'institut de beauté « Belle de Anne à Zen »,
- Monsieur Christophe GENESTE pour la société « SAS CMX Motoculture »,
- Monsieur Eric MUZEAUD pour la boucherie charcuterie « Maison Muzeaud ».

CIMETIÈRES

- **Dans l'ancien cimetière**

Une procédure de reprise des tombes a été engagée par la municipalité

La commune peut, lorsque l'étendue de son cimetière le permet, concéder des terrains (concessions) aux personnes désireuses d'implanter leur sépulture, et celle de leurs enfants ou successeurs.

La concession s'entend comme une occupation de terrain à usage privatif et nominatif, ce n'est ni une vente ni une location.

Le Maire qui détient le pouvoir de police sur le cimetière, a pour mission de veiller au maintien de l'ordre, de la sécurité de la salubrité, de la tranquillité publique et à la décence dans le cimetière.

Lorsqu'une concession a cessé d'être entretenue après une période de trente ans, le Maire peut constater l'état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon et qu'aucun nettoyage ou travaux n'ont été réalisés, le Maire prend un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés aux concessions.

Le droit de reprise par la commune peut s'exercer à condition :

- que la concession ait 30 ans d'existence
- que la dernière inhumation soit datée de plus de 10 ans
- que cette concession en état d'abandon se décèle par des signes extérieurs nuisibles au bon ordre ou à la décence du cimetière.

La procédure de reprise ainsi engagée sur la commune, a fait l'objet d'un constat détaillé de l'état des concessions.

Comment savoir si votre concession familiale est concernée ou non ?

Un affichage au cimetière et à la Mairie recense les tombes concernées et présentant un défaut d'entretien.

Le secrétariat de mairie est à votre entière disposition pour tous renseignements liés à votre concession.

Ma concession est concernée, que dois-je faire et comment ?

Les travaux programmés à réaliser devront être signalés en mairie et feront l'objet d'une demande de travaux ainsi que d'un procès-verbal de sortie de procédure.

- **Dans le nouveau cimetière :**

Des travaux de pose de bordures et d'enrobé à chaud ont été réalisés.

Coût du chantier : 7 341 € (hors enrobé)

Des composteurs installés au cimetière

Dans le cadre d'un meilleur tri des déchets, cinq composteurs sont installés au cimetière : trois dans l'ancien cimetière et deux dans le nouveau.

Le montage de ces bacs en bois a été effectué par Aurélie Chaudagne, maître composteur au Sictom Sud Allier et Michel Billard, agent communal.

Les familles sont invitées à ne déposer dans ces composteurs que les fleurs naturelles ou les herbes. Les fleurs artificielles ou les pots ou autres objets en métal ou en plastique devront rejoindre les grandes poubelles habituelles.

DES ARTISTES À LA SALLE SAINT-FRANÇOIS

Trois artistes louent la salle Saint-François, située 33 place de l'Église.

Venez découvrir les œuvres de
Béatrice BERNARD, tapissier,
Sandrine BUISSON, peintre,
et Harutyun YEKMALYAN, sculpteur.

Tout au long de l'année, ils vous feront partager leur passion.

CHAPELLE SAINT-FRANÇOIS

La chapelle Saint-François, située place de l'Église, est mise à disposition gratuitement pour tout artiste qui souhaite faire une exposition. Si vous êtes intéressé(e), adressez-vous en Mairie.

Le local est équipé de grilles, tables et chaises.

TARIFS 2016 DES LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES

Location Salle des Fêtes :		
- Salle du bas (Particuliers)	Par jour	45.00 €
- Salle du bas (Associations communales)	Par jour	12.00 €
- Location longue durée (applicable dès le 3ème jour)	Par jour	65.00 €
Location Salle Jacquet (repas exclus)		
- Particuliers	Par jour	11.00 €
- Associations communales	Par jour	8.00 €
Location Salles complexe Fernand FAYET		
* Particuliers		
- Salle de sport	Par jour	120,00 €
- Salle carrelée	Par jour	120,00 €
- Salle carrelée ou salle de sport pour vins d'honneur	Par jour	60,00 €
- Utilisation des armoires réfrigérées, eau chaude	Par jour	30,00 €
- Cuisine équipée	Par jour	80,00 €
Associations communales		
- Salle de sport	Par jour	40,00 €
- Salle carrelée	Par jour	40,00 €
- Salle carrelée ou salle de sport pour vins d'honneur	Par jour	40,00 €
- Utilisation des armoires réfrigérées, eau chaude	Par jour	30,00 €
- Cuisine équipée	Par jour	75,00 €
- Salle de sport pour brocante annuelle	Forfait	170,00 €
- Location longue durée (applicable dès le 3ème jour)	Par jour	65,00 €

ÉTAT CIVIL 2015

NAISSANCES

CHERMEUX Mathilde - COUSTENOBLE Noah
LOLI Naël - MUZEAUD Louise
OUESLATI Noham - PODLESNY Sasha
RHETAT Célya - THOMAS Lilylou

MARIAGES

ANGEVIN Raphaël
BERGER Jean-François
COMPAGNAT Jérémie
MOREL Christian
RAYMOND Jean-Claude
SOALHAT Christophe
TALABOT Loïc

DAUPHIN Michèle
de DADELSZEN Nathalie
BORDAT Vanessa
DUCHER Mélanie
BOUCARD Elodie
JACQUET Patricia
MORAND Marine

DÉCÈS

BONNABAUD Marie née MALLOT
CHABROL Jean
CHAMBONNIERE Henry
CHAMBONNIÈRE Marcelle née MOUTET
CHARASSE Marguerite née BOFFETY
COGNET Lucienne née BIGAY
CORRE Antoinette née PERRON
DAVERTON Mauricette née MUTEAU
DEBOUT Guy
DÉVERNOIS Maurice
DRIFFORD Claude
FAYE Jeannine née BASMAISONS
FRADIN Yvonne née GENESTE
GOUTORBE Jeanne née PRAS
GRAND Jean Louis
GUÉGAN Camille
HUGONNIER Maurice
LECESTRE Roger
LEROY Georges
LUMIA Françoise, née DIONISI
MAGNET Lucienne née CHAMBONNIÈRE
MANUEL Robert
SENEPIN Marcel Camille
THÉVENET Michel
THÉVENET Robert
UGUEN François

Bulletin de participation au concours des illuminations de fin d'année avant le 19 décembre 2016

Nom …….
Prénom ……
Adresse : ……..……...
……..
Tél. : …….. (facultatif)
souhaite participer à l'édition 2016 du concours des illuminations de fin d'année.

☐ Catégorie particulier ☐ Catégorie commerce

Bulletin de participation au concours des maisons et fermes fleuries avant le 30 juin 2016

Nom ……..
Prénom ……..
Adresse ……..
……
Tél. : …….. (facultatif)

souhaite participer à l'édition 2016 du concours des maisons et fermes fleuries.

☐ 1ère catégorie ☐ 2ème catégorie
☐ 4ème catégorie ☐ 5ème catégorie
☐ 3ème catégorie ☐ 7ème catégorie

Si vous habitez en immeuble, merci de préciser la situation exacte (l'étage et l'endroit d'où est visible la réalisation).
Pour savoir dans quelle catégorie vous vous trouvez, merci de vous reporter au classement ci-dessus.

VENTES ET LOCATIONS

Si vous avez un bâtiment, un terrain à louer ou à vendre, vous pouvez compléter et transmettre le formulaire ci-dessous à la Mairie.

Les renseignements ainsi fournis seront mis à la disposition des personnes recherchant une location ou l'achat d'un bien immobilier.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	DESCRIPTION DU BÂTIMENT / TERRAIN À VENDRE OU À LOUER

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES 2015 - Édition mars 2016
Directeur de la publication : Monsieur le Maire
Création et impression : Mairie de Le Mayet-de-Montagne

Mairie -14, place de l'Église - 03250 LE MAYET-DE-MONTAGNE - Tél : 04-70-59-70-52 - Fax : 04-70-59-38-38
Adresse électronique : accueil.mairie.lemayetdemontagne@orange.fr
Site internet : http://lemayetdemontagne.planet-allier.com/